

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme NICOLE BRODEUR, présidente
M. DAVID HANNA, commissaire ad hoc
M. RADOUAN TORKMANI, commissaire ad hoc

**PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT
DU SITE DE L'ANCIEN HÔPITAL ROYAL VICTORIA**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 23 septembre 2021, 19 h
1550, rue Metcalfe
14^e étage
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

MOT DE LA PRÉSIDENTE, Mme NICOLE BRODEUR..... 1

RÉPONSES AUX QUESTIONS REÇUES D'AVANCE, PAR THÈMES:

Usages et vocation du site 7

Gestion et propriété du site 11

Aménagements extérieurs et les vues..... 20

Projet du Nouveau Vic de l'Université McGill 34

QUESTIONS TÉLÉPHONIQUES ET DE LA COMMISSION:

M. Giacomo Valzania..... 53

Mme Rita 61

M. Emmanuel Le Colletter 71

Mot de la fin..... 84

AJOURNEMENT

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

5 Mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette séance virtuelle de questions et de réponses qui se tient dans le cadre de la consultation publique sur le site de l'ancien hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial.

10 La séance se déroulera en français. Toutefois, les personnes qui veulent s'exprimer en anglais peuvent le faire.

 This meeting will be conducted in French, but if you wish to ask a question or address the commission in English, you are welcome to do so.

15 Je veux vous remercier de votre présence et de l'intérêt que vous portez à nos travaux.

 Sachez que toutes nos activités se tiennent en conformité avec les règles gouvernementales relatives à la pandémie.

20 Permettez-moi de me présenter, de même que les personnes qui m'accompagnent. Je m'appelle Nicole Brodeur et je préside cette commission.

25 Je suis secondée par mes collègues David Hanna et Radouan Torkmani. Nous sommes appuyés dans nos travaux par les analystes Élise Naud et Marc-André Lapointe.

 Nous avons également avec nous plusieurs représentants de l'arrondissement de Ville-Marie, de la Société québécoise des infrastructures, ainsi que de l'Université McGill.

30 Je leur donnerai la parole dans quelques minutes pour que chacun puisse se présenter.

Un rappel sur le rôle de l'Office de consultation publique de Montréal, qui est une organisation neutre et indépendante.

35 Les consultations n'ont pas pour objet de faire la promotion d'un projet ou d'une vision en particulier. Les commissaires sont indépendants et ne sont ni des élus, ni des fonctionnaires de la ville de Montréal.

40 De plus, tous les membres de la commission sont liés par un code de déontologie, dont vous pouvez prendre connaissance sur le site Internet de l'Office.

45 Quelques mots maintenant sur l'objet de notre consultation. En juin dernier, le Conseil municipal a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal pour assurer la tenue d'une consultation publique sur deux projets de règlement concernant la requalification du site de l'ancien hôpital Royal Victoria, laissé en grande partie vacant par le regroupement des activités du Centre universitaire de santé McGill, sur le site Glen, en 2015.

50 Ces deux projets de règlement, associés à une entente de développement, permettront la mise en œuvre du projet de plan directeur d'aménagement qui est piloté par la Société québécoise des infrastructures.

55 Le premier projet concret de cette requalification est le projet du Nouveau Vic de l'Université McGill. C'est pourquoi il est présenté en même temps que le projet de plan directeur d'aménagement de la Société québécoise des infrastructures.

Le premier projet de règlement porte sur la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments du site de l'ancien hôpital Royal Victoria, ainsi que sur l'aménagement de ses espaces extérieurs.

60 Le deuxième projet porte sur des modifications du plan d'urbanisme et de son document complémentaire.

Il concerne l'affectation au sol, les hauteurs, les taux d'implantation, les propriétés visées, les milieux naturels et les espaces verts protégés.

65 Une consultation menée par l'OCPM se déroule en plusieurs temps. Nous nous sommes réunis une première fois le 8 septembre dernier pour que les représentants des différentes organisations présentent les projets, ainsi que les changements règlementaires proposés.

70 Vous trouverez les vidéos de ces présentations ainsi que la documentation afférente sur la page Web de la consultation. A ce jour, vous êtes plus de 350 personnes à avoir visionné ces vidéos.

75 Lors de cette séance, nous vous avons invités à nous faire parvenir vos questions sur les projets. Nous avons reçu une quarantaine de questions. Parmi celles-ci, nous avons sélectionné les questions d'intérêt général auxquelles les représentants concernés répondront ce soir.

Les autres questions de nature plus spécifiques, plus spécialisées, ont été envoyées aux représentants afin qu'ils y répondent par écrit. Toutes les questions reçues d'avance se retrouvent sur le site Web de la consultation.

80 Nous y déposeront sous peu les réponses écrites que nous avons demandées.

85 Si ce soir, après l'écoute de la séance, vous avez l'impression de ne pas avoir obtenu une réponse à une question précise que vous aviez envoyée, sachez que la commission peut acheminer des questions complémentaires à la ville et au promoteur.

A cette fin, je vous invite à contacter monsieur Gilles Vézina qui est chargé de documentation au numéro de téléphone et à l'adresse courriel qui apparaissent en ce moment à l'écran.

90 Nous commencerons donc la séance de ce soir avec les questions d'ordre général qui ont été reçues d'avance. Une fois ces questions épuisées, il vous sera possible de poser des questions additionnelles directement par téléphone. Je vous donnerai un peu plus tard le numéro à composer le moment venu.

95 Veuillez noter que la commission pourra également poser des questions à des fins de clarification.

Si les représentants ne sont pas en mesure de donner une réponse à une question posée ce soir, ils devront la fournir par écrit dans les meilleurs délais.

100

Toutes ces réponses seront rendues publiques sur la page de consultation.

Je rappelle que ce soir n'est pas le moment de donner votre opinion. La période pour faire connaître votre opinion débutera dès demain et se poursuivra jusqu'au 21 novembre.

105

Plusieurs moyens s'offrent à vous. Vous pouvez répondre à des questions ouvertes sur notre site Internet, laisser votre opinion sur une messagerie vocale, venir présenter une opinion orale auprès des commissaires, avec ou sans document écrit à l'appui, ou encore nous faire parvenir seulement un document écrit.

110

Quel que soit votre choix, vous pourrez vous inscrire jusqu'au 4 novembre pour présenter votre opinion devant les commissaires, soit par visioconférence ou encore par téléphone.

115

Pour cela, prenez rendez-vous auprès de monsieur Gilles Vézina au numéro qui apparaît à l'écran au 514-872-8510.

Les séances d'audition des opinions débuteront le 10 novembre. A la suite des séances d'audition, la commission analysera l'ensemble de l'information qui lui aura été soumise, elle formulera des recommandations dans un rapport qui sera transmis à la mairesse ou au maire et

120 au président du comité exécutif de la ville de Montréal. Ce rapport sera rendu public deux semaines plus tard.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants de l'arrondissement Ville-Marie et je vous serais reconnaissante de donner votre nom et votre fonction.

125

Mme CHARLOTTE HORNY, conseillère en aménagement et cheffe d'équipe :

130

Oui, bonjour. Charlotte Horny, donc conseillère en aménagement et cheffe d'équipe à la division de l'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie. Et je suis accompagnée de mes collègues des services centraux de la ville de Montréal, qui vont se présenter elles-mêmes.

Mme SERAYA SPEER, urbaniste, division du patrimoine :

135

Bonsoir, mon nom est Seraya Speer, je suis urbaniste à la division du patrimoine de la ville de Montréal.

Mme ISABELLE GIRARD, cheffe de division Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports :

140

Bonsoir, je m'appelle Isabelle Girard, je suis cheffe de division au Service des grands parcs et du Mont-Royal et des sports.

LA PRÉSIDENTE :

145

Alors, j'inviterais maintenant les représentants de la Société québécoise des infrastructures à se présenter.

150 **Mme SOPHIE MAYES, directrice générale, requalification à la SQI :**

Bonsoir. Je suis Sophie Mayes, directrice générale de la requalification du site de l'ancien hôpital Royal Victoria à la Société québécoise des infrastructures.

155 **M. IBAI ECHEBARRIA, directeur de projet urbain, requalification à la SQI :**

Bonsoir. Moi c'est Ibai Echebarria, je suis directeur de projet urbain à la direction générale de la requalification du site Royal Victoria de la Société québécoise des infrastructures.

160 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, maintenant, je passerais la parole aux représentants de l'Université McGill.

M. PIERRE MAJOR, directeur exécutif Nouveau Vic :

165

Bonsoir. Pierre Major, directeur exécutif pour le projet du Nouveau Vic pour l'Université McGill.

Mme ANNA BENDIX, directrice planification et développement Nouveau Vic :

170

Bonsoir. Anna Bendix, directrice planification et développement pour le projet du Nouveau Vic à l'Université McGill.

LA PRÉSIDENTE :

175

Alors, merci à tous. Les représentants de la ville, de la Société québécoise des infrastructures et de l'Université McGill sont également accompagnés de plusieurs autres personnes ressources qui pourront intervenir au besoin, via Zoom.

180

Si vous voulez faire appel à l'une de ces personnes, alors je vous inviterais, du côté de la Ville, de la SQI ou de l'Université McGill, de me faire signe et on procèdera. Alors voilà.

185

Pour faciliter le déroulement de la soirée, les questions reçues d'avance ont été regroupées par thèmes et ont été résumées.

190

La commission a pris connaissance de l'intégralité des questions déposées, leur libellé exact sera disponible sur le site Internet de l'Office dès demain et sera remis aux représentants des trois organismes qui nous accompagnent ce soir.

Nous allons commencer par les questions concernant les usages et la vocation. Ensuite, nous aborderons la gestion et la propriété du site, les aménagements extérieurs et les vues. Et finalement, le projet du Nouveau Vic de l'Université McGill.

195

RÉPONSES AUX QUESTIONS REÇUES D'AVANCE, PAR THÈMES

LA PRÉSIDENTE :

Alors, passons donc aux questions sur les usages et la vocation du site.

200

USAGES ET VOCATION DU SITE

Mme ÉLISE NAUD :

205

Alors, la première question :

« Quels types d'usages seront permis sur le site, quels sont les types de commerces, de bureaux et d'habitations qui seraient autorisés » ?

210 « Est-ce que le site pourrait être utilisé à des fins sociales et communautaires, par
exemple, pour des chambres pour itinérants, pour un centre d'hébergement pour des personnes
victimes de violence conjugale, des personnes âgées, des réfugiés ou des immigrants. Pour des
appartements à loyer modique ou encore, pour des locaux destinés à des groupes
communautaires. »

215

LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'inviterais les représentants de l'arrondissement à répondre.

220

Mme CHARLOTTE HORNY :

Alors effectivement, on propose dans la réglementation qui est soumise à la consultation,
d'ouvrir, en fait, le spectre d'usage qui serait autorisé sur le site. Donc, on parle d'usage
évidemment institutionnel, communautaire.

225

Donc oui effectivement, tous les usages qui ont été mentionnés de types locaux pour des
groupes communautaires, ou pour les besoins de services sociaux ou de santé, et cetera, sont
autorisés.

230

On ouvre aussi pour des lieux d'activité. Donc, lieux d'activité, que ce soient des bureaux,
des ateliers d'artistes ou d'artisans, des lieux de travail qu'ils accueillent du public ou pas. Quand
je dis accueille du public, je pense plus à des commerces comme une librairie ou un restaurant ou
ce genre de chose.

235

Donc, tout ça forme les usages, l'ensemble d'usages qui seront autorisés sur le site. On
vient aussi, dans la réglementation, interdire spécifiquement deux types d'usage. Alors, un usage
qui est l'hôtel. Donc, on ne pourra pas mettre d'hôtel sur le site du Royal Vic.

240

L'autre type d'usage qui est interdit, c'est l'usage résidentiel. Le seul usage résidentiel qui pourrait être autorisé, c'est ce qu'on appelle « maison de chambre ». C'est-à-dire, un bâtiment dont les unités comportent une chambre et soit une salle de bain, soit une cuisine. Donc, ce n'est pas des appartements complets. Alors, voilà. Ça, c'est le seul type de logement qu'on autorise. Voilà, je pense que ça fait le tour.

245

LA PRÉSIDENTE :

Ça va ? Autre question.

250

Mme ÉLISE NAUD :

La deuxième question :

« Quelle est la vision pour ce site en matière de nouveau quartier urbain ? Y a-t-il une motivation à créer un petit village comprenant différents usages » ?

255

LA PRÉSIDENTE :

Alors, est-ce que du côté de la ville vous avez une réponse à cette question-là et peut-être aussi, par la suite, du côté de la Société québécoise des infrastructures.

260

Mme CHARLOTTE HORNY :

265

Oui. Bien alors donc, comme on vient de mentionner, on ouvre, on décide d'ouvrir un peu les possibilités d'usage. Donc, on essaie dans la continuité de l'arrondissement, là, de la ville, donc on veut vraiment un quartier urbain qui puisse accueillir, en tout cas, toutes sortes d'usages, une multiplicité d'usages comme plus bas dans la ville, dans le centre-ville.

270 Mais par contre, c'est sûr que le côté village, je ne sais pas auquel la question fait référence. Nous, c'est sûr qu'on le voit plus comme une continuité du quartier. Donc, autant une continuité du Mont-Royal qu'une continuité du centre-ville.

Donc, il n'y a pas d'idée, on ne souhaite pas, on n'a pas l'approche d'un secteur qui serait replié sur lui-même. Au contraire, on souhaite la meilleure accessibilité possible. Voilà.

275 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que du côté de la Société québécoise des infrastructures, vous voulez ajouter à cette intervention ?

280 **Mme SOPHIE MAYES :**

Oui, je vais compléter la réponse de la ville. Merci, Madame la présidente. Donc, la vision mise de l'avant par la SQI pour la requalification du site, s'inscrit vraiment dans le respect de l'implantation des grandes institutions de la couronne ceinturant le Mont-Royal.

285 Donc, pour cela, les choix des vocations qui s'inscriront dans la continuité de celle d'origine, c'est-à-dire qu'on va privilégier les vocations liées à l'éducation, à l'innovation et au service à la population.

290 Donc, l'objectif d'avoir une multiplicité d'usages sur le site, c'est vraiment de venir compléter ces vocations-là qu'on va privilégier, et de pouvoir offrir une offre minimale de services sur le site comme une offre de restauration, par exemple, et d'autres types de services qui viendraient en complément aux usages ou aux vocations principales qui seraient présentes sur le site.

295

Mme SOPHIE MAYES :

330 Merci, Madame la présidente. Donc, dans un premier temps, je tiens à rassurer que le site restera d'accès public comme il est aujourd'hui. Le site demeurera propriété du Gouvernement du Québec, puis c'est la SQI, le bras immobilier du gouvernement, qui prendra en charge la requalification du site, tel que mandatée par le Conseil des ministres dans sa décision de 2018.

335 Donc, la SQI ne vendra pas le site à des intérêts privés. Elle ne vise pas non plus le fractionnement du site, à deux exceptions.

 Donc, il y a deux lots qui seront créés dans le cadre du projet de requalification. Et ceci pour faire des cessions à des entités publiques.

340 Donc, dans un premier temps, un lot sera créé qui contient les bâtiments S, A, L, E, M et T, qui sont les bâtiments pressentis par le projet de McGill. Et ce site fera l'objet d'une cession à l'Université McGill pour la réalisation de son projet.

345 Il y a une autre petite section du site où on souhaiterait élargir l'emprise de la rue University pour créer un tournebride, au bout de la rue University. Donc, la création de ce tournebride-là va nécessiter probablement la création d'un petit lot qui sera cédé à la ville, pour que la ville puisse y aménager le tournebride, donc l'élargissement de la rue University qui serait souhaité pour bonifier l'accès au site.

350 Donc, je pense que ça répond à deux parties de la question. Il reste la portion de la question sur la cohérence du site. Donc, je pense que le plan directeur est le premier outil pour assurer la cohérence.

355 Donc, il y a un plan directeur pour l'ensemble de la propriété, c'était une exigence de la ville. Le plan directeur a été élaboré de façon concertée avec nos partenaires de la ville, du ministère de la Culture et de McGill, qui est le premier partenaire à venir s'implanter sur le site.

360

Donc, c'est le premier outil de cohérence. Cet outil est traduit en outil règlementaire sur lequel on se penche aujourd'hui, mais sera aussi traduit en entente sur les conditions de requalification.

365

Donc, cette entente-là serait une entente tripartite, entre nous la SQI, nos partenaires McGill et nos partenaires de la ville.

370

Donc, dans cette entente-là, il est certain qu'on pourrait insérer des éléments qui assureront la cohérence dans le temps.

Et je pense que le dernier outil dont j'aimerais parler aujourd'hui, c'est que la SQI entamera prochainement la réalisation d'un plan de conservation pour les bâtiments qui vont être sous sa gouverne. Donc, les bâtiments autres que ceux que j'ai nommés tout à l'heure.

375

Ce plan de conservation, le mandat a été rédigé de concertation avec le ministère de la Culture. Il vise vraiment à élaborer des orientations pour la réhabilitation de toutes les composantes patrimoniales du site.

380

Donc, on peut penser, par exemple, au traitement des toitures, au traitement de la fenestration, par exemple, pour que l'ensemble reste cohérent.

Je ne sais pas si nos collègues au ministère de la Culture souhaiteraient compléter ma réponse, là. Après l'intervention de la ville, on pourrait peut-être leur céder la parole pour qu'ils complètent au niveau de la cohérence de l'ensemble.

LA PRÉSIDENTE :

385

Oui, alors allons-y avec la ville et après ça, le ministère de la Culture.

Mme CHARLOTTE HORNY :

390 Oui. Donc, au niveau des outils municipaux, pour assurer une cohérence, donc comme
madame Mayes l'a mentionné, donc on a commencé, on a travaillé donc en planification
concertée depuis 2019.

395 L'idée c'était d'avoir un plan directeur pour l'ensemble du site et ça, ce plan directeur là,
c'est traduit finalement dans un seul règlement qui est un règlement en vertu de l'article 89 de la
Charte.

400 Donc, quand je parle de article 89, c'est ce règlement-là spécifique à l'ensemble du site du
Royal Victoria, qui va s'appliquer, peu importe les occupants, les modes de tenure, et cetera.

405 Enfin, comme on l'a mentionné, il y un autre outil qui n'est pas un outil règlementaire, qui
est donc une entente de développement ou un accord de développement qui est un outil
contractuel qui doit être éventuellement signé entre les parties.

410 Et effectivement, la question de la gouvernance sur la mise en œuvre de tout le plan
directeur, ça fait partie des questions qui devront, bien en tout cas, qui devront être instituées dans
l'accord de développement.

415 Il y a aussi la question de l'accès public à l'ensemble du site. Donc, on parle des espaces
extérieurs. Ça aussi c'est un objet qu'on voudra négocier à l'intérieur de l'accord de
développement et qui devra, l'outil qui va pouvoir supporter cette accessibilité-là aux espaces
extérieurs, devra être identifié dans l'accord de développement.

LA PRÉSIDENTE :

415 On va passer maintenant à vos collègues, Madame Mayes, du ministère de la Culture et
on aura peut-être quelques petites précisions, là, à demander, de la part des commissaires. Alors,

est-ce que la personne du ministère de la Culture va nous répondre ou intervenir ? Je vous demanderais de vous identifier, s'il vous plaît.

420

Mme CHANTALE GRISÉ, architecte :

Mon nom est Chantale Grisé, je suis architecte à la direction des opérations patrimoine du ministère de la Culture et des Communications.

425

Alors peut-être que je peux ajouter à la réponse concernant la cohérence. C'est sûr que le site, étant situé dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, il est assujéti à la Loi sur le patrimoine culturel. Donc, toutes les interventions qui doivent être faites sur le site ou l'extérieur des bâtiments, doit préalablement recevoir une autorisation en vertu de la Loi.

430

Puis nous, dans le fond, on se fie sur les orientations qui sont données dans le plan de conservation du Mont-Royal. Donc, c'est une façon d'assurer la cohérence des interventions qui vont avoir lieu dans les prochaines années.

435

Le ministère aussi veut s'assurer que le site sera accessible au public en tout temps et aussi... Donc, c'est ça. L'accessibilité du site est importante pour nous. Le fait que McGill aussi soit sur le site, ça maintient une occupation institutionnelle, dans ce cas-ci, lié au savoir. Donc, ça aussi c'est important pour la vie du site et le fait que ça demeure accessible au public.

440

LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci beaucoup, Madame. Je voudrais revenir sur la dernière partie de la question et on aura une autre question que mon collègue posera concernant l'entente de développement.

445

Dans la question, entre autres, on demandait si les bâtiments ou terrains seraient loués, cédés ou vendus à l'Université McGill. Et j'aimerais aussi que vous complétiez, que vous reveniez un peu sur ce qui en est pour les autres parties de terrain ou de bâtiment.

Mme SOPHIE MAYES :

450 Les immeubles qui sont pressentis pour le futur projet de McGill, on les voit à l'écran, ce sont les immeubles L, M, S, T, A et E. Donc à l'écran, on les voit entourés d'une ligne bleue. Donc, ce secteur du site et l'emprise finale du lot qui sera créé n'est pas encore définie.

455 Mais ce secteur représente à peu près 15% du site. Donc 6 pavillons sur 17, c'est à peu près 15% de la superficie du site. Cette portion du site sera cédée à McGill pour la réalisation de son projet de nouveaux pavillons.

LA PRÉSIDENTE :

460 Qu'est-ce que ça veut dire ça « cédé » ? Cédé avec une possibilité de reprise ou... indéfiniment ?

Mme SOPHIE MAYES :

465 C'est ça. C'est cédé en bonne et due forme. Je pourrais vous expliquer un peu tous les mécanismes qui sont mis en place pour assurer que le projet qui a été présenté dans le cadre de ces consultations sera le projet qui sera réalisé. Est-ce que vous souhaitez que...

LA PRÉSIDENTE :

470 ... non, je pense qu'on a... la priorité en ce moment est donnée aux réponses à apporter aux questions des citoyens. On aura l'occasion au cours de la consultation de revenir là-dessus.

475 Alors donc, ce qui est prévu, là, dans le lot entouré de bleu, va être cédé à McGill et qu'est-ce qui en est des autres bâtiments ou terrains ?

Mme SOPHIE MAYES :

480

Les autres portions du site vont rester propriété de la SQI et c'est la SQI qui va s'occuper de la requalification de l'ensemble du reste du site. Et le mode d'occupation qui sera choisi pour chacun des nouveaux occupants, sera choisi en fonction des projets qui seront mis de l'avant par ces futurs occupants là.

485

Donc, il y a toute une panoplie de différents outils qui existent. Les baux à long terme, les emphytéoses, et cetera. Donc, on choisira parmi cet éventail d'outils, l'outil qui convient le mieux aux projets qui seront mis de l'avant.

LA PRÉSIDENTE :

490

Mais qui ne pourront pas être cédés ?

Mme SOPHIE MAYES :

495

Qui ne seront pas cédés.

LA PRÉSIDENTE :

500

Alors, une question maintenant concernant l'entente de développement.

M. RADOUAN TORKMANI, commissaire :

505

Oui, merci. Advenant la venue d'autres institutions sur le site dans le futur, est-ce que l'entente de développement sera renégociée ?

Mme SOPHIE MAYES :

510 C'est une bonne question. Je pense que l'entente serait plutôt élargie pour inclure ces partenaires-là, dépendamment du type de mode d'occupation de ces futurs occupants.

LA PRÉSIDENTE :

515 Parfait. Bien. Alors, on passerait à la prochaine question qui concerne aussi la gestion et la propriété du site.

Mme ÉLISE NAUD :

520 *« Avez-vous envisagé de créer un organisme dédié à la requalification de ce site auquel on donnerait les pouvoirs nécessaires pour l'élaboration des règles et des critères pour la mise en valeur de ce site très particulier, en plus d'identifier une entité responsable du contrôle et de la surveillance des actions et du financement de cet organisme. »*

525 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, c'est encore à vous, Madame Mayes.

Mme SOPHIE MAYES :

530 Merci, Madame la présidente. Donc, la réponse à cette question-là, c'est que c'est la SQI qui est l'organisme qui a été identifié par le gouvernement pour s'occuper de la requalification du site de l'ancien hôpital Royal Victoria.

535 Et que la SQI dispose de toutes les compétences nécessaires pour mener à terme ce projet. Donc, la SQI, c'est 1 300 employés avec une expertise en gestion d'immeuble et une expertise en gestion de projet.

Donc, les deux compétences nécessaires pour réaliser le projet.

540 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Alors, si je comprends bien, c'est plus que pour gérer ce projet. C'est pour gérer le site sur du long terme.

545 **Mme SOPHIE MAYES :**

Effectivement. J'ai un collègue, qui est un peu mon vis-à-vis, là, qui est déjà en place depuis plus d'un an et qui va être le futur gestionnaire du site et qui va avoir une équipe qui travaille pour lui, des plombiers, des mécaniciens, qui vont s'occuper de la gestion du site.

550

LA PRÉSIDENTE :

Alors, donc il y aura une équipe qui aurait la maîtrise d'œuvre de finaliser les projets qui sont sur la table et après ça, il y aura un gestionnaire du site.

555

Mme SOPHIE MAYES :

Effectivement, c'est ça.

560 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. On continue avec les questions.

565

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET LES VUES

570 **Mme ÉLISE NAUD :**

On passe à la catégorie sur les aménagements extérieurs et les vues. Alors, la première question dans cette catégorie, ce thème, est la suivante :

575 « *Est-ce que tous les efforts ont été déployés pour mettre en valeur cet emplacement unique, caractérisé par les liens entre la montagne, le centre-ville et le Campus McGill, ainsi que les fortes pentes et les dénivelés pour le projet du Nouveau Vic, mais aussi, pour l'ensemble du site. Et ce, tout particulièrement pour les cinquième façades, les toits.* »

580 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, Madame Mayes.

Mme SOPHIE MAYES :

585

Donc, je répondrais que oui, tous les efforts ont été déployés pour mettre en valeur ce site exceptionnel. Je pense que la question porte tout particulièrement sur la notion de la perméabilité.

On a travaillé très, très fort pour mettre en valeur la perméabilité à travers le site et la...

590

LA PRÉSIDENTE :

... est-ce que vous voudriez expliquer pour une partie de notre auditoire, ce que c'est la perméabilité ?

595

Mme SOPHIE MAYES :

600 C'est-à-dire qu'on a travaillé fort pour qu'il y ait une multiplicité de trajets à travers le site. Donc, le site est très vaste. C'est un site de 33 acres. Et donc qui a front sur deux rues publiques, ainsi que sur le parc du Mont-Royal.

605 Donc, on souhaitait le plus possible que le citoyen qui entre sur le site, sur l'avenue des Pins, puisse se rendre au parc du Mont-Royal, à travers le site. Que le citoyen qui se rend au nord de la rue University puisse lui aussi cheminer à travers la portion nord du site pour se rendre aux divers pavillons.

610 Donc, on a vraiment tenté d'émuler tous les sentiers historiques qui existaient sur le site et de multiplier les différentes façons que les individus pouvaient se déplacer d'une portion du site à une autre. Et du périmètre du site vers l'autre côté du site.

615 En ce qui a trait à la cinquième façade, bien évidemment, elle est très importante dans ce projet. En grande partie, en raison de la topographie. Donc on a des dénivelés très importants sur le site, plus de 50 mètres entre les points bas et les points haut.

620 Donc, il y a plusieurs endroits sur le site où on voit les toitures des bâtiments. On a déjà de très belles toitures sur le site, les toitures historiques, mais évidemment il faut traiter avec soin les nouvelles toitures qui seront ajoutées dans le projet.

625 Donc, les toits seront traités avec beaucoup de doigté et à ce titre, j'aimerais peut-être céder la parole à mes collègues de McGill qui pourront parler des toitures dans leur projet.

LA PRÉSIDENTE :

625 Monsieur Major ?

M. PIERRE MAJOR :

630 Merci, Madame la présidente. Peut-être, on projetterait une image. On voit à gauche sur l'écran l'implantation actuelle. Donc, il y a eu une transformation importante au cours des années depuis la construction des bâtiments originaux, en 1893, avec l'ajout des pavillons M et S.

 C'est venu transformer le site de façon considérable...

635

LA PRÉSIDENTE :

 ... pour le bénéfice des personnes qui nous écoutent et qui ne connaissent pas bien tout l'alphabet, disons, du site, je vous inviterais à parler, peut-être, du pavillon des Femmes ou du pavillon Ross ou... des les nommer, en tout cas. Ça va ?

640

M. PIERRE MAJOR :

 Bon, O.K., d'accord. Donc, le pavillon M, c'est le pavillon médical. Le pavillon S, c'est le pavillon chirurgical, le pavillon Ross et le pavillon des Femmes sont sur le site qui est derrière, sur le fond...

645

LA PRÉSIDENTE :

650 ... oui, je donnais ça à titre d'exemple.

M. PIERRE MAJOR :

 C'est ça, exactement. Donc, je ne sais pas si on peut revenir à l'image. Donc, l'ajout de ces bâtiments-là d'après-guerre, est venu transformer le site puis à toutes fins pratiques, empêcher l'accessibilité au travers cette portion-là du site.

655

660 Donc, on voit à droite l'implantation du nouveau projet de McGill, le Nouveau Vic, et on remarque que – bon, peut-être pas sur cette image-là, on va y aller tout de suite après – à gauche, on prévoit un escalier extérieur qui va maintenant permettre aux gens, à partir de la cour avant, donc ça aussi il y a une transformation importante de cette portion-là du site.

665 En ce moment, c'est un stationnement, c'est très minéralisé. Et donc, on en fait une cour d'honneur, un espace vert et donc les gens vont pouvoir transiger et se rendre, de cette cour d'honneur là, vers le parvis du Ross.

670 Donc, peut-être mettre l'autre image. Donc, on voit la transformation, on voit une nouvelle construction derrière les bâtiments patrimoniaux. Mais cette construction-là permet l'insertion d'un escalier extérieur qui amène les gens de la cour avant, jusqu'au parvis du Ross, mais aussi l'intégration d'une cinquième façade.

Donc, des espaces aménagés en toitures, accessibles au public, qui pourront revoir, prendre accès à des vues qui ont disparues lors de la construction des bâtiments d'après-guerre.

675 Donc, il y aura aussi – on prévoit – un autre espace vert qui serait, lui, dédié pour les activités d'enseignement et de recherche de l'Université McGill.

Donc, le projet permet l'implantation, si on veut, d'une cinquième façade, accessible au public.

680 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Peut-être une petite question de précision ici, de mon collègue.

685

M. DAVID HANNA, commissaire :

690 Oui, ma question est peut-être, je ne sais pas, au ministère de la Culture ou madame
Mayes de la SQI. Et ça concerne justement cette notion des toitures historiques. Et il reste qu'au
fond, toutes les toitures ont été remplacées dans les dernières décennies et il s'agit de
changements quand même assez importants sur le plan de ces toitures dites historiques qui
étaient toutes en ardoise à l'origine.

695 C'est-à-dire, cette approche du site à caractère écossais, la rugosité de la montagne, les
rochers, était traduit par bien sûr, la rugosité des ardoises et le plus qu'on s'approche de la
montagne, le plus que ça devient donc, de la rugosité.

700 Or, il n'en n'est pas mention du tout dans le rapport d'énoncés patrimonial, du caractère
des toitures de cette cinquième surface. Alors, je me demandais : est-ce que le ministère de la
Culture s'est penché là-dessus, est-ce qu'il y a un avis là-dessus sur comment traiter les toitures
qui sont maintenant toutes en cuivre et pas en ardoise ?

705 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, une question sur les toitures, Madame Mayes ?

Mme SOPHIE MAYES :

710 Merci pour la question, Monsieur Hanna. Donc, on n'est pas encore rendus assez
avancés dans le projet pour déterminer quels seront les matériaux de réparation des toitures.

715 Mais un des objectifs du plan de conservation - dont je vous parlais tout à l'heure - qu'on
s'apprête à entamer en collaboration avec le ministère de la Culture, c'est vraiment d'élaborer des
orientations de ce type-là, par rapport à la matérialité des toitures, la matérialité des fenêtres de

remplacement pour avoir des orientations communes pour le site, et aussi cohérentes avec le ministère de la Culture.

720 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va ?

725 **LE COMMISSAIRE HANNA :**

Parfait, ça répond bien. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

730 Merci.

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

735 Ce plan de conservation que vous mentionnez, vous le faites avec le ministère de la Culture et est en cours d'élaboration, ça je comprends.

Mme SOPHIE MAYES :

740 On va le débiter sous peu.

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

745 L'Université McGill aussi doit le respecter dans le cadre de son projet ?

Mme SOPHIE MAYES :

750 Le plan de conservation va s'appliquer aux autres portions du site. McGill est déjà en discussions avec le ministère de la Culture par rapport aux orientations pour sa portion du site.

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

755 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Alors, intervention du côté de la... allez-y.

760 **Mme SERAYA SPEER :**

765 Bonjour. Je peux peut-être compléter au niveau du plan de conservation, il ne faut quand même pas oublier qu'il y a le plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal qui est donc géré par le ministère de la Culture et des Communications.

Et je peux peut-être répondre à monsieur Hanna pour la question de l'énoncé. Effectivement, on n'est pas spécifiques au niveau des matériaux, au niveau de la toiture, mais on parle effectivement beaucoup de l'importance des matériaux, des matériaux qui sont de qualité.

770 Lorsque les autorisations sont donné – en tout cas, du niveau de la ville, je ne peux pas parler au niveau du ministère – on cherche souvent dans les interventions qui seraient faites, les modifications, à aller vers un matériau qui serait d'origine, ou un matériau qui est d'une époque significative.

775 Donc, si par exemple, dans l'énoncé bien on aurait pu mentionner la toiture de cuivre comme étant un élément caractéristique, c'est qu'il est caractéristique pour notre époque, selon le

groupe de travail qui, au moment précis où ils ont fait l'énoncé, jugeaient que c'était pour eux, à l'époque où l'énoncé s'est fait, que c'était significatif. C'était une représentation dans le fond d'une interprétation de notre époque très actuelle.

780

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup de cette précision. Prochaine question.

785

Mme ÉLISE NAUD :

« Afin de garantir l'accessibilité universelle à l'arrière du pavillon des Femmes et au parc du Mont-Royal au nord du site, est-il prévu d'intégrer au prolongement de la rue University vers la montagne, l'aménagement d'un chemin d'accès passant vers les résidences de l'Université McGill ? »

790

LA PRÉSIDENTE :

Alors, Madame Mayes ?

795

Mme SOPHIE MAYES :

Merci, Madame la présidente. Je pense qu'on va mettre une image à l'écran, parce que c'est une question qui est très précise au niveau de l'emplacement. Donc, juste en début de réponse, il existe déjà un chemin qui mène de la fin de la rue University, vers les résidences étudiantes...

800

LA PRÉSIDENTE :

... est-ce que je peux suggérer qu'on attende la venue de l'image pour que ce soit plus facile de comprendre. Allez-y.

805

Mme SOPHIE MAYES :

810 Donc, peut-être avec le curseur, monsieur Echebarria pourrait montrer le chemin qui mène déjà de la fin de la rue University vers les résidences étudiantes de McGill à droite. Oui, c'est ça.

815 Donc, il y a déjà un chemin qui mène de cet emplacement vers les résidences étudiantes de McGill. En complément de ce chemin, le plan directeur propose l'implantation d'un tournebride au bout de la rue University, qui permettrait, nous le souhaitons, nous l'espérons éventuellement, à des autobus de la STM de pouvoir monter jusqu'au bout de la rue University, si la géométrie le permet.

820 Donc, ce qui viendrait vraiment améliorer l'accessibilité à l'ensemble du site, mais aussi aux résidences de McGill, au stade Percival-Molson et à l'Institut de neurologie qui est à côté, du côté est de la rue University.

825 Et il y a à cet endroit aussi l'entrée basse du pavillon des Femmes évidemment, qui permet un accès à ce pavillon-là, qui a une double entrée, en quelque sorte. Une entrée basse du côté de la University et une entrée haute du côté arrière qui donne sur l'espace où le futur jardin, le futur espace ouvert à l'arrière.

830 Il y aura aussi au bout de la rue University l'aménagement de la servitude qui existe depuis 1991, en faveur de la ville, et qui vise à créer un nouvel accès au parc du Mont-Royal.

 Donc, ce lieu-là, le bout de la rue University, va vraiment devenir un pôle, un nouveau centre pour le projet. On souhaiterait aussi qu'à cet emplacement, soit aménagé une petite place publique devant l'entrée basse du pavillon des Femmes.

835 A gauche, on ne le voit pas nécessairement bien sur l'image, mais il y aurait aussi un escalier qui monte vers le...

LA PRÉSIDENTE :

... oui, je pense qu'on... le curseur l'indique, oui ?

840

Mme SOPHIE MAYES :

L'escalier qui est devant, c'est l'escalier qui mène vers le parc du Mont-Royal. A gauche, il y aurait un escalier qui monte vers le parvis du pavillon Ross.

845

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça, exactement.

850

Mme SOPHIE MAYES :

Donc, là tout à l'heure je parlais de la multiplicité des différents parcours à travers le site. Donc, c'est de ça que je parlais.

855

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Merci. Prochaine question. Une intervention du côté de la Ville, peut-être ?

860

Mme CHARLOTTE HORNBY :

Pardon, oui. Donc, compléter. Comme on dit, comme la SQI le disait, c'est un site qui a des fortes pentes, dans la question aussi on en parlait, il y a de fortes pentes et une grosse topographie.

865 Donc effectivement, la ville a déjà une servitude dans l'axe de la rue University. Donc, elle va, elle souhaite aussi négocier avec l'Université McGill pour pouvoir agrandir cette servitude-là et pouvoir aménager des escaliers.

870 Mais étant donné la pente abrupte, il n'y a pas forcément de possibilités d'aménager – on va essayer – mais d'un accès universel.

875 Par contre, on compte aussi effectivement sur les traversées à travers les bâtiments qui, pendant les heures d'ouverture, le plus possible, pourrait permettre à travers des ascenseurs, et cetera.

875 Donc ça, c'est le genre de chose, le genre d'engagement qui devra être négocié et signé, intégré à l'accord de développement.

880 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Alors, est-ce qu'on peut passer à l'autre question, sur la piscine.

885 **Mme ÉLISE NAUD :**

Oui, la piscine. Alors:

885 « *Can the former swimming pool behind the Allan Memorial Hospital be rehabilitated or rebuilt for a public use? There is no such facility now in downtown Montreal and this pool was very popular when it was open to the public.* »

890

LA PRÉSIDENTE:

Ah ça, je pense que c'est une question qui s'adresse à la fois à la ville et à la SQI. Allez-y, Madame Mayes, oui.

895 **Mme SOPHIE MAYES :**

Donc, la SQI n'a pas le mandat de réaliser des piscines municipales pour desservir la population locale. Par contre, la SQI est ouverte à la possibilité que la ville implante une piscine sur le site.

900

Et la réglementation le permet. Donc, je pense que... je vais laisser la ville répondre, mais je pense qu'ils évaluent la possibilité. Une fois qu'ils auront développé un projet, la SQI évaluera la possibilité sur le mérite.

905 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que du côté de la ville, Madame Girard, allez-y.

Mme ISABELLE GIRARD :

910

Oui, Madame la présidente. Merci. Donc, pour compléter ce que madame Mayes vient d'expliquer, il reste encore des, on a des études à faire sur la piscine puisqu'en l'état présentement, elle est très dégradée. Alors, on n'est pas certain si elle pourrait être remise en état comme elle est présentement, certainement pas au niveau de la plomberie et tous les équipements.

915

Il y a également des normes actuelles d'aujourd'hui qui viennent avec la construction d'une piscine. Donc, ça prend un bâtiment et plein de choses, ce qui n'était pas le cas à l'époque.

920

Donc, il y a encore plusieurs éléments qui nous manquent pour faire une prise de décision éclairée, et puis ça fera partie de l'accord de développement s'il y a lieu de faire une piscine.

925 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, merci beaucoup. Alors une prochaine question. Qui va la résumer, oui.

930 **Mme ÉLISE NAUD :**

En fait, ce qu'on demandait, est-ce que c'est possible de faire un résumé de la réponse en anglais puisque la...

935 **LA PRÉSIDENTE :**

... Madame Girard, est-ce que vous pouvez y aller en anglais. Dans votre meilleur anglais.

940 **Mme ISABELLE GIRARD :**

Seraya is going to go for it.

945 **Mme SERAYA SPEER:**

Unfortunately, the pool cannot be rehabilitated, it is very damaged, and it's not up to code and there would be too much work to be done on it. But we are looking into, if it's possible, to either at that spot or another one on the site, if we can come to an agreement with la Société québécoise des infrastructures. So, we are looking into it.

950 **LA PRÉSIDENTE:**

Fine, thank you. Prochaine question.

955 **Mme ÉLISE NAUD:**

« Est-ce qu'une partie du terrain serait disponible pour de l'agriculture urbaine ? »

960 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Mayes à la Société québécoise des infrastructures.

Mme SOPHIE MAYES :

965 Merci, Madame la présidente. Donc, la programmation et la conception détaillée des aménagements extérieurs n'a pas encore été élaborée et se fera au courant des prochains mois, des prochaines années en collaboration avec nos partenaires et les parties prenantes du milieu.

970 Donc, il y aura effectivement de la place pour de l'agriculture urbaine sur le site, si c'est quelque chose qui est souhaité par l'ensemble des parties prenantes mobilisées autour du projet.

LA PRÉSIDENTE :

Prochaine question.

975

Mme ÉLISE NAUD :

980 *« Because Montreal has extremely long winter, has any thought been given to the outdoor space when Montreal is plunged into extremely cold weather, the grass is covered with snow and the trees have lost their leaves? »*

LA PRÉSIDENTE:

Madame Mayes, vous voulez y aller là-dessus?

985 **Mme SOPHIE MAYES:**

I'll try this one in English. So, the exterior spaces on the site will be designed to function throughout the year, so throughout all four seasons.

990 The detailed design of these spaces has not been completed yet and we intend to work with our partners, the City as well with the Ministry of Culture and local stake holders to design the exterior spaces.

995 And we have actually already been in contact with an organisation that promotes urban skiing, and it's definitely something that would be very interesting for the site.

LA PRÉSIDENTE:

Du côté de la ville, ça va?

1000

Mme ISABELLE GIRARD:

We can just ask that the winter offer in the park is already extraordinary, and we would be glad to add more activities with this site and be partners.

1005

PROJET DU NOUVEAU VIC DE L'UNIVERSITÉ MCGILL

LA PRÉSIDENTE:

1010

Ça va. Prochaine question.

1015 **Mme ÉLISE NAUD :**

Alors, on va maintenant passer à la catégorie sur le projet plus spécifiquement sur le projet du Nouveau Vic de l'Université McGill. Alors, la première question est :

1020 « *Qu'est-ce qui motive l'Université McGill à agrandir son campus déjà immense? Étant donné que Montréal compte plusieurs édifices vacants et que le site du Royal Victoria devrait revenir entièrement aux montréalais et montréalaises, afin de réinvestir dans les services public compte tenu des coupes budgétaires des 20 dernières années.* »

1025 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, Monsieur Major de l'Université.

1030 **M. PIERRE MAJOR :**

Merci, Madame la présidente. Donc, premièrement, peut-être juste rappeler là que l'Université McGill c'est une institution publique qui relève du ministère de l'Enseignement supérieur.

1035 Présentement, l'Université McGill a un déficit d'espace reconnu de 42 000 mètres carrés net d'espace. Donc, une partie du déficit d'espace serait comblé par l'ajout de ce nouveau projet qui représente 25 100 mètres carrés.

1040 Un autre élément à ajouter à la réponse, donc le programme qu'on veut implanter sur le site du Royal Victoria est centré sur le développement durable et les politiques publiques et vient avec une composante importante de laboratoires humides et des grandes salles de classe.

Et ces deux éléments-là nécessitent une capacité importante en ventilation, un quadrillage de structure très particulier et des hauteurs de plafond aussi très spécifiques pour ces activités-là.

1045 Donc, les bâtiments actuels de McGill n'ont pas nécessairement été conçus pour ça, ils sont difficilement adaptables et souvent c'est très coûteux. Donc, pour nous c'est une opportunité avec la nouvelle construction d'instaurer ces éléments-là de notre programme.

1050 Et finalement, le projet c'est pour nous une opportunité de mettre en place une nouvelle façon de faire la recherche et l'enseignement en réduisant le cloisonnement, en créant un environnement de collaboration.

1055 Donc l'idée c'est de regrouper différentes personnes de différentes facultés qui vont travailler autour de thématiques très spécifiques en lien avec le développement durable. Donc, pour nous, c'est un nouvel environnement de travail avec des espaces adaptés à cet usage-là.

 Donc, la collaboration, les échanges fortuits, pour nous sont importants et vont accélérer les découvertes.

1060 **LA PRÉSIDENTE :**

 Avant de poursuivre avec les questions qui concernent le projet du Nouveau Vic de l'Université McGill, on va maintenant procéder à l'ouverture de la tribune téléphonique.

1065 Alors, pour notre auditoire, c'est le moment de nous appeler si vous désirez poser une question en direct par téléphone et c'est au numéro suivant qui se retrouve sur vos écrans qui est le 1-833-225-5790.

1070 Et à partir de votre demande, nous vous inscrirons au registre et on vous rappellera quelques minutes avant le moment de poser votre question.

 I will now open the phone lines. Now is the time to give us a call if you wish to ask a question over the phone.

1075 To do so, you must call the following number: 1-833-225-5790. We will register you and call you back when it is your turn to ask your question.

1080 Alors, je vous rappelle que si vous nous avez envoyé une question par écrit entre le 9 et le 20 septembre et que les représentants n'y répondent pas ce soir, c'est parce qu'elle leur aura été acheminée par écrit.

1085 L'Office a fait parvenir une vingtaine de questions par écrit aux représentants de la Société québécoise d'infrastructure, de l'Université McGill ou encore de la ville et particulièrement, de l'arrondissement.

Et les réponses vont être publiées sur le site Internet de la consultation dès leur réception. Alors, avant de passer aux questions par téléphone, on va entendre les dernières questions qui elles, concernent le projet du Nouveau Vic de l'Université McGill.

1090 Alors, on passerait à la seconde question, puisque monsieur Major a déjà répondu à la première.

Mme ÉLISE NAUD :

1095 « *Quelle langue officielle et commune sera utilisée et parlée sur le site de l'ancien hôpital Royal Victoria, si le tout est cédé à McGill ? Quelle sera la place de la langue française dans ce projet ?* »

LA PRÉSIDENTE :

1100 Alors, Monsieur Major.

1105 **M. PIERRE MAJOR :**

Donc, je vais commencer, mais peut-être que mes collègues pourront rajouter...

1110 **LA PRÉSIDENTE :**

... Madame Mayes interviendra, de la Société québécoise des infrastructures.

1115 **M. PIERRE MAJOR :**

... par la suite, parce que peut-être juste rappeler que l'Université McGill regarde à obtenir 15% de la superficie du terrain. Donc, je vais laisser mes collègues répondre pour le restant du site.

1120 Donc, l'Université McGill c'est une institution d'enseignement supérieur reconnu de langue anglaise. Donc, la grande majorité de ses activités vont être tenues en anglais.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Mayes, la Société québécoise des infrastructures.

1125

Mme SOPHIE MAYES :

Donc, juste pour répondre à la première portion de la question, la langue officielle du Québec, c'est le français. Et la langue officielle sur le site sera celle du Québec, donc le français.

1130

LA PRÉSIDENTE :

Voilà. Prochaine question.

1135 **Mme ÉLISE NAUD :**

Alors, après cette réponse, une question en anglais.

1140 « *The plan includes a decision to demolish two very large buildings on the institutional section identified as M and S. It was stated that the building have « moins d'intérêt patrimonial and moins bonne insertion sur le site ». Does this mean the building will be demolished because they are incoherent with the original heritage architecture and that they obstruct the view of the mountain? »*

1145 **LA PRÉSIDENTE:**

Alors, ça je pense que c'est une question pour la Société québécoise des infrastructures?

1150 **Mme SOPHIE MAYES :**

Je peux débiter la réponse et après ça, je cèderai la parole à McGill. Puis peut-être que la ville voudra compléter aussi.

1155 Donc, le plan directeur identifie les pavillons qui contribuent à la valeur patrimoniale de l'ensemble et cette évaluation-là est basée sur les deux énoncés patrimoniaux qui ont été réalisés par la ville de Montréal.

1160 Donc, les pavillons qui ont été identifiés en contrepartie comme ne contribuant pas à la valeur patrimoniale de l'ensemble sont des pavillons qu'on a identifiés comme ayant un potentiel de démolition.

Donc, certains de ces pavillons-là pourraient éventuellement rester sur le site si les programmes qu'on identifie peuvent s'insérer dans ces pavillons-là.

1165 Par contre, dans le cadre du projet de McGill qui a déjà un programme précis, eux savent exactement quelles portions sont vouées à des démolitions, versus quelles portions sont vouées à des réhabilitations.

1170 Donc, je les laisserais compléter la réponse.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, l'Université.

1175 **M. PIERRE MAJOR :**

1180 D'accord. Merci, Madame Mayes, merci Madame la présidente. Donc, comme mentionné précédemment lors d'une réponse à une autre question, les bâtiments médicaux et chirurgicaux ont transformé considérablement cette portion-là du site, ont affecté grandement son accessibilité, sa perméabilité.

1185 Donc, c'est certain que leur démolition va nous permettre de venir réparer, corriger ces éléments-là. Donc, on a parlé de l'escalier extérieur qui va permettre de rejoindre le parvis du Ross, mais aussi qui va redonner des vues sur la montagne. Qui va redonner des vues sur d'autres bâtiments patrimoniaux de grande valeur, qui sont le pavillon Ross et le pavillon des Femmes.

1190 Mais, il y a aussi la décision pour nous d'instaurer nos programmes dans ces bâtiments-là qui nous a menés aussi à la conclusion que ce n'était pas possible de déployer notre programme de laboratoire humide dans ces bâtiments-là.

1195 **LA PRÉSIDENTE :**

Ad hoc, là, les bâtiments dont vous parlez, c'est les bâtiments qui sont encerclés de rouge/orangé ?

1200 **M. PIERRE MAJOR :**

De rouge, c'est ça. Donc, on voit très bien sur cette image-là qu'ils sont venus obstruer les vues sur ces bâtiments-là, patrimoniaux, qui sont derrière le Ross et le pavillon des Femmes.

1205 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va. Avez-vous autre chose à ajouter, Madame Mayes, non.

Mme SOPHIE MAYES :

1210

Non, mais peut-être que la ville.

LA PRÉSIDENTE :

1215

La ville, Madame Speer ?

Mme SERAYA SPEER :

1220

Oui, je peux peut-être. Bien c'est sûr que le mot incohérent est peut-être un peu fort. C'est vrai qu'il y a une rupture au niveau du style au niveau des bâtiments.

On avait d'abord regardé avec McGill si c'était possible de requalifier en tout ou en partie. Mais pour leur programme, ce n'était pas ce qui était souhaité par eux. Donc, on a essayé de développer donc autre chose.

1225 Entre autres, à travers le projet de règlement qui autorise donc le projet. Il va y avoir une récupération de matériaux. Donc, je ne sais pas si madame Horny veut compléter là-dessus.

1230 Mais donc ce qu'on voulait essayer de faire, c'est voir comment justement, on peut, si c'est la démolition qui était souhaité, voir comment on peut travailler ça et tourner ça effectivement en bénéfiques au profit de vues, de matériaux recyclés et autres choses qu'on pourrait effectivement corriger ou revitaliser.

LA PRÉSIDENTE :

1235 Madame Horny, ça va. Est-ce que je pourrais vous demander, Madame Mayes et Monsieur Major, de résumer vos interventions en anglais puisque c'est un concitoyen anglophone qui a posé sa question en anglais.

Mme SOPHIE MAYES:

1240 What I explained in French is that the master plan identifies the pavilions on the site, which contribute to the heritage value of the whole. In a counterpart, the master plan also identifies those buildings that do not contribute to the heritage value of the whole, and those are the pavilions which are identified as having a potential for future demolition.

1245 In certain cases, we don't know if those pavilions will be demolished or reused, because it will depend on future programs or programmatic needs, and whether those programmatic needs fit into these particular buildings.

1250 In other cases as in McGill's project, their project is known, so they've identified which buildings they wish to demolish in order to give them a potential for new construction that better, conduct in better house their programmatic needs.

1255

And of course, the buildings that contribute to the heritage value on that portion of the site will be maintained and rehabilitated by the University.

I think that with every potential demolition, we would put in criteria to make sure that the future construction is an improvement on what was there historically.

1260

So, an example of those improvements would be a better accessibility, better mobility within the site.

1265

Another example of those potential improvements would be better views or better views on to the heritage pavilions. I would let my partners complete this answer.

LA PRÉSIDENTE:

Allez-y, Monsieur Major.

1270

M. PIERRE MAJOR:

Thank you. So what I have said in French is that you can see on the left side pavilion M and pavilion S, post, were buildings that have considerably transformed and impacted that portion of the site.

1275

They have made it impossible to transit through that portion of the site. It used to be possible. The original implementation of the 1893 buildings, and they have also blocked some of the views and perhaps - we can switch to the other image – of the mountain, depending on where you stand. If you are on Pine Avenue, these buildings are obstructing views to the profile of the mountain, but they are also obstructing views of the Ross and woman's pavilion.

1280

And so, but our decision to demolish them also was driven by the necessity to deploy our program, which has an important component of wet labs and these wet labs require a floor to floor height that is much more significant than these current buildings.

1285

The floor plates are narrow and the cost of adapting them was significant. And so, it was impossible for us, based on the studies that we had done, to deploy this program and so, it's those two elements that made us conclude that it was better to demolish them and proceed with a new construction in the back of the heritage building, while not having them higher than the heritage pavilions of great value.

1290

LA PRÉSIDENTE:

Thank you very much, merci beaucoup. Maintenant une dernière question concernant le Nouveau Vic.

1295

Mme ÉLISE NAUD :

« Pourquoi la ville n'a-t-elle pas exigé le maintien des bâtiments actuels et plutôt autoriser leur modification avec des critères spécifiques, afin d'atteindre réellement des objectifs de développement durable ayant un fort impact écologique. »

1300

LA PRÉSIDENTE :

On peut peut-être y aller avec la ville et puis terminer, si vous voulez intervenir du côté de la Société québécoise des infrastructures. Madame Horny, allez-y.

1305

1310

Mme CHARLOTTE HORNY :

1315 Alors, donc évidemment comme on l'a entendu, les démolitions qui sont demandées par la SQI et l'Université McGill, ont été adressées lors des rencontres de planification concertées auxquelles la ville et les différents services de la ville et le ministère assistent.

1320 Et évidemment que les démolitions ont fait l'objet de longues discussions et d'aller-retour et d'argumentaires développés, et cetera. Donc, c'est sûr que ce n'est pas du tout une lettre à la poste, ce n'est pas...

1325 Donc, ça a fait l'objet de grosses discussions. La raison pour laquelle la réglementation aujourd'hui vient, qui est dans le fond, une première étape dans l'approbation d'une potentielle démolition ou quoi que ce soit.

Donc, il y a des demandes, comme on a dit, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. De toute façon, le ministère doit donner une autorisation.

1330 Donc, la raison pour laquelle on a introduit dans notre réglementation actuelle, enfin proposée, des démolitions possibles, c'est vraiment la question de l'occupation des bâtiments.

1335 C'est-à-dire, comment lorsqu'un hôpital s'en va de ces bâtiments-là qui sont des bâtiments qui datent du 19^e siècle pour certains et d'autres qui ont été conçus en tout cas pour vraiment accueillir une vocation hospitalière, comment on est capable de les transformer, et cetera.

1340 Et nous, ce pourquoi on a été sensible, c'est de pouvoir permettre une adaptation des bâtiments pour accueillir de nouvelles fonctions. Donc, il y a des bâtiments qu'on a identifiés comme des bâtiments qui ne pouvaient pas être transformés, qui devaient être réhabilités. Donc, ça ce sont tous les bâtiments, en fait, qui datent du 19^e siècle, même d'avant la Seconde Guerre Mondiale.

Donc, ces bâtiments-là ne peuvent pas être transformés. Là où on a ouvert la porte, c'est pour tous les bâtiments effectivement qui sont identifiés, qui sont en gris sur la carte, qui eux peuvent être transformés, en tout ou en partie.

1345

Et pour permettre à une nouvelle occupation, donc une nouvelle vie dans ces bâtiments-là. Après, sur le plan écologique et durable, on est d'accord qu'une démolition c'est quand même, ça a un impact écologique, effectivement.

1350

C'est une démolition, s'il y a une nouvelle construction, nous ce qu'on demande dans les documents qu'on va demander, dans le cas d'une démolition, c'est une stratégie de revalorisation des matériaux. De réutilisation ou de réutilisation des matériaux.

1355

Après, on demande vraiment d'abord, en tout cas, on a tout un tas de critères qui vont pouvoir nous permettre de juger si le projet de démolition et de reconstruction ou de réaménagement, parce qu'il pourrait y avoir un aménagement paysager à la place d'une construction.

1360

Si ça, ça a vraiment un impact positif et un bénéfice pour le site sur le plan paysager, sur le plan de l'occupation des bâtiments, et cetera. Je ne sais pas si mes collègues...

LA PRÉSIDENTE :

1365

Madame Speer, allez-y.

Mme SERAYA SPEER :

1370

Oui. Alors, effectivement il y a... en plus du cadre réglementaire pour, donc qui vont faire en sorte qu'on va faire l'analyse des demandes de démolition, il y a donc tous les objectifs et les critères en plus qui s'additionnent aux autorisations qui doivent être déposées. Certaines qui seraient données par, peut-être éventuellement par la ville, par le ministère.

1375

Mais actuellement, donc tout est géré par le ministère, mais on travaille en collégialité avec le ministère de la Culture pour justement s'assurer que la ville et le ministère travaillent ensemble sur les autorisations et les travaux et tout ce qui est proposé et on va continuer comme ça aussi pour toutes, éventuellement, des demandes de démolition, pour s'assurer que ça cadre avec les objectifs et les critères des deux entités.

LA PRÉSIDENTE :

1380

Parfait. Madame Mayes ou peut-être votre collègue de la Culture si elle veut intervenir ?

Mme SOPHIE MAYES :

1385

Moi, juste à titre de complément par rapport à tout ce qui a été dit, j'aimerais juste rappeler l'objectif premier du projet de requalification qui est vraiment de créer une valeur d'usage pour ce site-là.

1390

On sait que le site ne redeviendra pas un hôpital. Les fonctions de l'institution qui est l'hôpital, ont déménagé. Donc, l'objectif vraiment de base, c'est que ce site-là puisse continuer à servir la collectivité.

1395

Et la SQI privilégie des occupants ou des vocations en lien avec l'innovation, l'éducation et le service à la population. Et le projet de McGill répond à ces critères-là.

1400

Donc, par contre, c'est certain que l'Université McGill a des besoins techniques précis qui sont des laboratoires, des grandes salles de classe, qui ne sont pas nécessairement compatibles avec les espaces hospitaliers qui sont disponibles dans certains des pavillons et qui font en sorte que les bâtiments qui peut-être contribuent moins à la valeur patrimoniale dans l'ensemble, offrent une opportunité pour l'Université.

Et offrent aussi une opportunité de créer des nouveaux avantages pour le site, de nouvelles vues. De la nouvelle connectivité qu'on ne retrouve pas sur le site présentement.

1405 Et, mon dernier point par rapport à cet item-là, c'est que le site, il ne faut pas oublier, a toujours évolué dans le temps. Donc, il n'y a pas une seule décennie qui n'a pas vu un nouveau pavillon, une démolition, un remplacement.

1410 Puis le projet qu'on met de l'avant aujourd'hui, est vraiment le prochain chapitre dans l'évolution de ces sites-là. Les hôpitaux, traditionnellement, ont toujours évolué. Parce que la science évolue constamment. Les soins évoluent constamment, les façons dont on s'occupe des gens évolue constamment.

1415 Donc, les immeubles ont toujours évolué et les anciens pavillons étaient remplacés par des nouveaux pavillons il y a plusieurs pavillon d'origine qu'on ne retrouve plus du tout sur le site présentement, qui ont été remplacés, entre autres, par les pavillons M et S.

1420 Donc, juste pour dire que l'évolution qu'on propose aujourd'hui s'inscrit vraiment dans cette tendance-là, dans cette mouvance-là de remplacement d'évolution, toujours dans l'optique de continuer à servir la collectivité.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Major.

1425 **M. PIERRE MAJOR :**

1430 Oui, merci, Madame la présidente. Peut-être bon juste souligner que comme j'ai déjà mentionné, le projet de McGill a comme thème principal le développement durable et les politiques publiques. Donc, on est très sensibles à l'impact de la démolition de ces bâtiments-là.

On tente par tous les moyens de minimiser l'impact carbone associé à leur démolition. Donc déjà McGill, dans ces standards, lors de projets, on a comme objectif de récupérer 75% des matériaux de démolition non contaminés.

1435 Donc, nos professionnels ont cette tâche-là dans le cadre de la démolition de ces bâtiments-là.

1440 L'enveloppe des bâtiments médical et chirurgical, une pierre calcaire d'une valeur importante. Donc, on fait des études présentement à savoir est-ce qu'on pourrait réintégrer peut-être les panneaux dans les panneaux de la nouvelle construction. Sinon, est-ce qu'on peut trouver preneur pour cette enveloppe-là.

1445 Donc ces discussions-là ont lieu. Evidemment, on veut minimiser cet impact carbone. Il y a d'autres annexes où il y aura des pierres de certains bâtiments qu'on veut garder pour lorsqu'on va réhabiliter les pavillons patrimoniaux de grande valeur, étant donné son état, il y a certaines pierres qui vont devoir être remplacées. Donc, celles qui sont en bon état, on va les garder puis on va les utiliser pour ces travaux-là.

LA PRÉSIDENTE :

1450 Alors, merci de ce complément. Alors, je pense qu'on a fait le tour des questions. Ça nous amènerait à prendre une courte pause.

1455 Au retour, vous pourrez poser vos questions. Pour ce faire, vous devrez appeler le 1-833-225-5790 et chaque personne aura droit à deux questions. Pour en poser d'avantage, vous devrez cependant rappeler au même numéro et vous réinscrire au registre.

1460 Alors, je vous remercie d'être patient. Si vous êtes nombreux à nous appeler, il se peut que l'attente dure quelques minutes.

We will take a five minutes brake. When we will return, you will be able to ask your questions. To do so, you must call the following number: 1-833-225-5790.

1465 Each caller will have a right to two questions. To ask additional questions, you will have to call back and re-register. Please be patient, if the phone lines are crowded, there might be a waiting period of a few minutes.

1470 Alors, au retour de la pause. La parole sera à vous. On vous revient donc dans quelques minutes et merci.

PAUSE ET REPRISE

1475 **PÉRIODE DE QUESTIONS TÉLÉPHONIQUES ET DE LA COMMISSION**

LA PRÉSIDENTE :

1480 Bienvenue à nouveau. On reprend maintenant avec les questions en direct. Je vous demanderais de limiter les préambules à ce qui est strictement indispensable pour la compréhension de vos questions et je vous rappelle également qu'il faut se limiter à deux questions.

1485 Alors, la parole est à vous. Je crois que le premier interlocuteur est monsieur Giacomo Valzania. Allez-y, Monsieur.

1490 Alors, je crois qu'en attendant, on va avoir une question de la part des commissaires. Alors, une première qui s'adresse, je crois, à la Société québécoise des infrastructures. Il y a deux stationnements qui sont prévus dans le plan directeur. Un qui est situé, je crois, à l'est derrière le pavillon F, si mon souvenir est bon...

Mme SOPHIE MAYES :

Le pavillon des Femmes.

1495 **LA PRÉSIDENTE :**

Et puis il y en a un autre aussi qui est situé adjacent au bâtiment Ludmer. Et la question que je voulais vous poser c'est si ces stationnements-là pourraient être utilisés par les citoyens pour accéder à la montagne, pour aller faire du ski de fond, par exemple.

1500

Mme SOPHIE MAYES :

Je vais débiter la réponse et peut-être après mes collègues de la ville pourront compléter. Donc, la SQI diminue de façon très agressive le nombre de places de stationnements disponibles sur le site.

1505

Donc, présentement, il y a approximativement 1 200 places de stationnement disponibles. Et ce nombre de places de stationnement va se voir réduit à un peu plus de 200 places lorsque le plan directeur sera réalisé dans son entièreté.

1510

On a réparti les places de stationnement sur l'ensemble du site pour que chacun des pavillons aient accès, à distance de marche, à un nombre limité de places de stationnement. Donc, les deux stationnements que vous mentionnez desservent le pavillon des Femmes et le pavillon Ludmer en priorité.

1515

Donc, ce sont vraiment des places de stationnement pour les futurs usagers de ces pavillons-là et la façon, ma compréhension de la façon dont la réglementation est écrite, c'est que les places de stationnement qui sont autorisées sur le site, sont à l'usage des occupants du site.

1520

Donc, théoriquement, ça voudrait dire que les places ne seraient pas disponibles, elles ne pourraient pas agir comme des places de stationnement commerciales, tarifées pour des occupants qui se rendraient sur un autre site. Donc, le parc du Mont-Royal.

LA PRÉSIDENTE :

1525

Madame Horny, du côté de la ville ?

Mme CHARLOTTE HORNY :

1530

Oui, bien en fait, moi je voulais juste... oui, effectivement, les stationnements sont des, il y a plus que deux stationnements, il y a plus que deux aires. Partout où on voyait des petits chiffres, en fait, ce sont des cases de stationnement avec le nombre de cases de stationnement.

1535

Donc, il y en a à différents endroits, comme madame Mayes le disait. C'était dans le but de desservir chacun des pavillons.

1540

Donc, oui ce sont des stationnements qui sont reliés au, qui sont là pour desservir les bâtiments. Donc, un stationnement commercial n'est pas autorisé. Par contre, si une entente avec la ville avait lieu pour une mutualisation, mais où la ville ne demanderait pas...

1545

LA PRÉSIDENTE :

... entre autres, pour dégager les stationnements qui sont près de la Maison Smith. Madame Girard?

1550 **Mme ISABELLE GIRARD :**

Bien oui, en fait, c'est sûr que ça c'est un projet, la mutualisation des stationnements, des institutions autour, c'est quelque chose qui est connu depuis un bon moment en fait.

1555 Dans le plan de protection de mise en valeur du Mont-Royal, c'était une des actions qui étaient citées. Ça n'a jamais été fait encore de façon concrète sur le terrain, mais c'est certain que cet espace-là qui est revu pourrait être une opportunité. Maintenant, ça reste à... le mécanisme et tout ça, est-ce que ça va être réalisé...

1560 **LA PRÉSIDENTE :**

Être négocié.

Mme ISABELLE GIRARD :

1565

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

1570 Alors, je me permets de revenir à des questions de l'auditoire. Est-ce que monsieur Valzania est en ligne ?

M. GIACOMO VALZANIA :

1575 Bonsoir, Madame la présidente, vous m'entendez bien ?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, on vous entend, Monsieur. Posez votre question.

1580

M. GIACOMO VALZANIA :

Merci beaucoup pour l'opportunité et félicitations pour les démarches jusqu'ici. Ma question, ça serait sur l'accessibilité universelle du site. On a déjà parlé d'un nouvel escalier à partir de la rue University jusqu'à la (inaudible).

1585

Cependant, il n'y a pas vraiment d'engagement clair sur la construction d'un ascenseur public. On a déjà parlé de négociations entre McGill, la ville et la SQI, mais je suggère que ce serait vraiment un élément essentiel dans le projet.

1590

Donc, simplement, j'aimerais savoir si vous êtes prêts de vous engager, toutes les parties prenantes, dans la construction d'un ascenseur public qui soit visible et accessible 7 jours sur 7 pendant les horaires d'ouverture du parc.

1595

Et j'aimerais juste suggérer que l'acceptabilité sociale du projet, ça va vraiment dépendre de cette stratégie. Et si possible de répondre en anglais aussi pour les personnes...

LA PRÉSIDENTE :

1600

... oui. Donc, une question concernant l'accessibilité universelle et notamment, la présence d'un ascenseur public qui permettrait aux personnes qui en auraient besoin, de l'utiliser. Alors, Madame Mayes peut-être de la Société québécoise des infrastructures, dans un premier temps et monsieur Major de l'Université McGill.

1605

Mme SOPHIE MAYES :

L'accessibilité publique est évidemment une priorité pour la SQI. Les espaces ouverts resteront d'accès public. Et la SQI prévoit intégrer dans le plan directeur une série de différents sentiers et escaliers qui permettront de transiger à travers le site.

1610 Il y a deux endroits où je pense qu'il serait possible d'avoir le type d'équipement auquel monsieur Valzania réfère.

1615 Dans un premier temps, je laisserai McGill compléter par la suite. Il y a la possibilité d'avoir accès à un ascenseur qui fait partie du projet de McGill pour se rendre des niveaux inférieurs au toit du pavillon, et ainsi avoir accès au parvis du pavillon Ross, donc à l'arrière du site.

1620 Et il y a un autre endroit où il pourrait y avoir un ascenseur d'accès public, c'est pour mener de l'entrée basse du pavillon des Femmes, au palier supérieur du pavillon des Femmes.

LA PRÉSIDENTE :

1625 Est-ce que je pourrais vous demander de traduire en anglais, s'il vous plaît. J'aurais dû vous le dire auparavant, là, mais.

Mme SOPHIE MAYES :

1630 The SQI in its master plan has made many efforts to try to multiple the different possibilities in terms of transiting through the site with the help of stairs and different passages.

There are two locations where I can think of that where there could be an elevator. Because I think monsieur Valzania was specifically referring to the possibility of having elevators on the site to bring people from lower levels to higher levels on the site.

1635 The first location is within McGill's future project. There will be an elevator in their project that will allow people when the pavilion is open to transit between the lower levels of the pavilion and exit on the roof of the pavilion, and from the roof of the pavilion, have access to the front of the Ross pavilion.

1640 So in fact, allowing pedestrians to go from Pine Avenue, street level, into McGill's pavilion up onto the roof and to the back of the site.

1645 The other location where it could be possible to have an elevator allowing people to go from one level to another, is from the lower entrance of the woman's pavilion to the higher level and the exit at the back of the woman's pavilion into the large open space behind the woman's pavilion.

LA PRÉSIDENTE:

1650 Thank you. Monsieur Major.

M. PIERRE MAJOR:

1655 Oui, merci, Madame la présidente. Donc je mets à l'écran une image du projet du Nouveau Vic. Donc j'ai parlé pus tôt de cet escalier extérieur qui nous amène de la cour avant jusqu'au palier du Ross.

1660 Donc, au palier bas de cet escalier-là, il est prévu d'avoir accès à un lobby et une ascenseur qui va amener les gens au toit et qui vont pouvoir longer la nouvelle construction puis aller rejoindre, soit le parvis du Ross ou de revenir sur les toitures qui seront accessibles au public.

1665 In English. As I've mentioned earlier on, you see in front, on the screen, the McGill's project, as part of the construction, we plan on having an exterior staircase allowing anyone to travel from the floor court, the transformed floor court, up to the Ross pavilion.

We have planned at the lower level of this stair access to a lobby and an elevator that will bring you to the roof top. You could walk along the new construction and reach the Ross pavilion or come back and enjoy the roof top that is planned as part of our project.

1670 **LA PRÉSIDENTE:**

And this elevator would be available seven days a week?

1675 **M. PIERRE MAJOR:**

Well, this is something that most likely will need to be agreed to as part of this development agreement has been mentioned...

1680 **LA PRÉSIDENTE:**

... with the City...

M. PIERRE MAJOR:

1685 ... normally, there are some hours of operations, regular hours of operation. There are some elements that need to be agreed to with the City.

LA PRÉSIDENTE:

1690 Voulez-vous continuer là-dessus, Madame Horny?

Mme CHARLOTTE HORNY :

1695 Oui, bien donc effectivement là on est... nous en fait, ce qui concerne les aménagements de la ville, donc sur le domaine public, comme on disait tantôt, la ville a déjà une servitude. Par contre, on est dans une pente très abrupte. Donc, pour l'accessibilité universelle, ça va peut-être être difficile dans la servitude.

1700 Mais évidemment, c'est quelque chose qu'on regarde et qu'on encourage la SQI à aménager son terrain pour permettre cette accessibilité universelle.

1705 La ville aussi est en train d'étudier de possibles réaménagements de l'avenue des Pins, mais également de la rue University afin de faire plus de places aux piétons et donc à toutes les mobilités actives, l'accessibilité universelle également.

Et comme on le précisait aussi, on travaille conjointement avec la SQI et McGill, mais surtout avec la STM afin de voir s'il n'y aurait pas une possibilité d'amener un autobus en haut de la rue University qui serait déjà une bonne partie de la côte.

1710 Voilà. Et on travaille effectivement aussi à définir un accord, dans l'accord de développement, spécifiquement sur l'utilisation des ascenseurs dans les bâtiments. C'est ce type d'accord qu'on peut avoir déjà au centre-ville comme utilisation de lobby ou de partie de bâtiment. Donc, on va essayer de travailler comme ça.

1715 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'on peut avoir un petit bout de traduction en anglais ?

1720 **Mme CHARLOTTE HORNY :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1725 Madame Speer, allez-y.

Mme SERAYA SPEER:

1730

I can try. There are a couple of things on the public sites, for the public, that the City is trying to make more accessible. There is Pine Avenue and University Street that are in project to be redone and to make more space for mobility, including bicycles and pedestrians and eventually access.

1735

But it's difficult and the axe of Pine Street at the end of the street because it's very steep. And with the stairs that are there, it would be difficult to make a universal access. But we are working to see what can be done in regards with the site on, the site of McGill and the ministère de la Culture (inaudible).

1740

And with the ministère de la Culture to see what can be done to be in accordance to the site and its heritage too.

LA PRÉSIDENTE:

1745

Thank you. Est-ce que les réponses qui ont été apportée vous satisfont, Monsieur Valzania ?

M. GIACOMO VALZANIA :

1750

Oui, merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1755

Avez-vous une deuxième question ?

M. GIACOMO VALZANIA :

1760

Oui, peut-être. Juste encore discuter par rapport la population itinérante qui est présentement sur le site. Quel type de gestion est prévu à ces fins ?

LA PRÉSIDENTE :

1765

Voulez-vous répéter votre question, je n'ai pas bien entendu à la fin.

M. GIACOMO VALZANIA :

1770

Oui, si je ne me trompe pas, il y a une population itinérante sur le site dans une partie des bâtiments, est-ce qu'il y a comme un plan prévu pour ça ? Quelle est la (inaudible) dans ce cadre ?

LA PRÉSIDENTE :

1775

Alors, qu'est-ce qu'il advient des locaux qui avaient été mis à la disposition de la population itinérante, Madame Mayes ?

Mme SOPHIE MAYES :

1780

Il y a effectivement eu des locaux qui ont logé des vocations liées à l'itinérance ces dernières années. Donc, les derniers hivers, certains étages du pavillon Ross ont logé des unités de débordement de certains refuges du centre-ville.

1785

Et pendant la pandémie, il y a eu aussi une unité de soin pour les itinérants qui avaient contracté la COVID. Donc, ces usages ont quitté le site présentement. Mais cet hiver, il se peut que certains étages du pavillon Ross soient réutilisés pour loger des unités de débordement des refuges du centre-ville.

1790

C'est une initiative qui est mise en place par le ministère de la Santé, en collaboration avec le CIUSSS du Centre-Sud.

LA PRÉSIDENTE :

1795

Est-ce que ça va, Monsieur Valzania, comme réponse à votre question ?

M. GIACOMO VALZANIA :

Oui, merci beaucoup pour l'opportunité. Je vous souhaite une bonne soirée.

1800

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur. Bonne soirée. Alors, on passerait à la prochaine question qui est de madame Rita.

1805

MADAME RITA :

Allo, bonsoir.

1810

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, Madame. Alors, votre question.

MADAME RITA :

1815

Ma première question porte sur le bâtiment, le pavillon A, qui je vois sur l'énoncé de l'intérêt patrimonial de la ville de Montréal être un (inaudible) d'intérêt patrimonial. Mais si je regarde le projet du Nouveau Vic, il y a une partie qui est démolie vers l'arrière du site. Alors, je voulais comprendre pourquoi cette partie est démolie étant donné qu'il fait partie du pavillon A.

LA PRÉSIDENTE :

1820

Alors, Madame Mayes ou Monsieur Major, oui ? Le pavillon A, rappelez-nous ce qu'il en est du pavillon A.

M. PIERRE MAJOR :

1825

Donc, on voit sur l'image de gauche, on voit les bâtiments médicaux et chirurgicaux qu'on a parlés. Je crois, on voit en rouge derrière le pavillon A, une portion de ce bâtiment-là qui est aussi prévu d'être démolie.

1830

Donc, je pourrais peut-être demander à Jan Kubanek qui est en ligne, de donner certaines explications qui nous ont menés à pouvoir considérer la démolition de cette partie-là des bâtiments A.

M. JAN KUBANEK, architecte chez ERA:

1835

Bonjour, tout le monde. Je suis Jan Kubanek de chez Era Architectes. Et donc, la partie arrière du A qui est montrée à l'écran présentement, effectivement fait partie du...

LA PRÉSIDENTE :

1840

... est-ce qu'on peut avoir une carte où on voit vraiment le pavillon A. C'est parce que là, il est fondu dans d'autres...

M. JAN KUBANEK :

1845

La partie en rouge qui...

LA PRÉSIDENTE :

1850

... dans la partie en rouge, oui, si on n'a pas d'autre document, là.

M. JAN KUBANEK :

1855

Bien là, je demanderais à la personne de pointer le bon endroit.

LA PRÉSIDENTE :

1860

Monsieur Echebarria, vous aviez une carte tout à l'heure avec l'ensemble... bon, au moins, allons-y avec cette carte-là, si on peut l'agrandir puis le centrer sur le A.

M. PIERRE MAJOR :

1865

Mais ce qui est difficile à voir, c'est que c'est un amalgame de toutes sortes de bâtiments derrière le A.

M. JAN KUBANEK :

1870

Donc, il y a eu des rajouts dès le début de l'hôpital. Il y a une extension qui a été rajoutée à la fin des années 1890 pour accueillir l'entrée des patients externes.

C'est quand même une belle composition, mais malheureusement, la densité qui est requise par le site, ne nous a pas permis de conserver cet élément-là.

1875

On parle de stratégie de commémoration potentiellement de cet élément-là. Et donc on a conservé les parties principales du pavillon A, donc le devant et autres.

1880

On pourrait dire – si on peut agrandir l'image aussi – l'arrière du A, comme on le montrait dans l'autre image d'avant, était à l'origine, avait quand même des, c'était quand même, comment dire, un plan pavillonnaire.

1885

Donc, le pavillon A était un pavillon qu'on pouvait faire le tour complètement du pavillon dans un paysage de la montagne où on percevait la pente de la montagne.

1890

Au fil du temps, le derrière du pavillon A a été rempli par des usages connexes pour agrandir effectivement l'emprise sur le site. Et donc, un des avantages du projet du Nouveau Vic, ce serait de vraiment de restaurer l'empreinte au sol d'origine du pavillon A pour permettre une appréciation des murs extérieurs du pavillon dans les atriiums, par exemple.

Je ne sais pas s'il y avait des images que McGill pourrait partager, mais on a des images qui sont dans ces atriiums.

LA PRÉSIDENTE :

1895

Oui, il y en a qui s'en viennent.

M. JAN KUBANEK :

1900

Parfait. Ici, on voit le derrière, c'est le pavillon L, pavillon E à gauche. Donc, le pavillon qui se trouve du côté est du site et donc à droite derrière le (inaudible) qui paraît sur le niveau là. C'est le derrière du A qui va être exposé.

LA PRÉSIDENTE :

1905

Monsieur, quand vous disiez tout à l'heure qu'il y avait un problème de densité, qu'est-ce que ça veut dire ça en langage commun, pour tout le monde, là. En tout cas, pour que moi je comprenne.

M. JAN KUBANEK :

1910 Est-ce que c'est une question qui se pose à moi ou à...

LA PRÉSIDENTE :

1915 A vous, oui.

M. JAN KUBANEK :

1920 Oui. Donc, c'est peut-être plus peut-être quelqu'un de McGill pourrait répondre à la question, mais il y a quand même une densité de programme. Donc, une superficie de mètres carrés qui doivent être implantés par le programme de McGill sur le site.

1925 Donc, on devait trouver des solutions pour comment implanter ce volume sur le site. Il y a quand même de bonnes solutions qui ont été prises, par exemple, d'implanter quand même beaucoup de superficie dans le parvis en sous-sol.

1930 Donc, présentement c'est le stationnement et on va complètement enlever le stationnement et reverdir le parvis. Donc, c'est quand même une bonne solution de trouver un emplacement pour quand même une très grande superficie du programme fonctionnel technique qui est requis par McGill.

Mais il y a quand même une densité qui a été requise ailleurs sur le site, donc derrière le pavillon A.

LA PRÉSIDENTE :

1935 Est-ce que ça répond à votre question, Madame Rita ?

MADAME RITA :

1940 Oui, peut-être que je m'attendais aussi à une réponse aussi de la part de la ville de Montréal, si possible ?

LA PRÉSIDENTE :

1945 De la ville de Montréal, est-ce qu'il y a une réponse là-dessus ou une intervention à faire, oui ?

Mme CHARLOTTE HORNY :

1950 Bien je peux commencer et si tu veux compléter.

LA PRÉSIDENTE :

1955 Commentaire, oui, Madame Horny ?

Mme CHARLOTTE HORNY :

1960 Oui, donc encore une fois, le projet de démolition, enfin, le projet de McGill qui inclut des démolitions a été proposé et discuté avec nous les représentants de la ville et du ministère de la Culture, et donc effectivement, nous on l'a regardé, on l'a étudié, analysé en fonction de l'énoncé d'intérêt patrimoniale, et cetera.

1965 Donc, ce qu'il faut savoir aussi, c'est que ce sont des bâtiments, le site au complet a beaucoup été transformé depuis l'origine. Donc, même le pavillon A qui de face effectivement a toujours son gabarit et son allure du début, finalement, à l'arrière, a eu beaucoup, beaucoup – et je vous invite à regarder sur des sites qui permettent de voir le Royal Vic vu d'en haut – on voit vraiment, c'est tout un tas d'ajouts très complexes qui se sont faits au cours du temps.

1970

Donc, il n'y a pas forcément une intégrité totale des pavillons d'origine. Donc nous, ce qu'on a essayé de voir, c'est comment garder l'essence et la lecture de ces pavillons d'origine qui forment un U, donc, le A, le E et le L, qui forment un U autour du parvis.

1975

Donc, c'est vraiment autour de ça qu'on a travaillé à conserver aussi la lecture, donc le bâtiment qui va être construit en arrière du pavillon A, on a beaucoup travaillé – enfin, McGill a beaucoup travaillé – avec nos échanges, afin que le bâtiment reprenne un peu la forme d'escalier. Donc, de ne pas, de laisser toujours, d'être subordonné toujours au pavillon A et à l'ensemble d'origine.

1980

Donc, ce sont des concessions, ce sont des compromis qu'on a finalement, vers lesquels on est finalement allés, en regard de la mise en valeur des pavillons d'origine et de l'ensemble.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que la réponse vous convient, Madame Rita ?

1985

MADAME RITA :

Oui, merci beaucoup.

1990

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez une autre question ?

1995

MADAME RITA :

Oui, j'aurais une deuxième question. On a parlé de langue française, on a parlé de langue anglaise. Je me demandais peut-être à la SQI, qui est dans son plan général, je ne vois pas, par

exemple, l'intégration de la langue autochtone. Par exemple, dans la nomenclature de certains pavillons, locaux ou espaces ou d'autres façons d'intégrer la langue autochtone (inaudible).

2000 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, madame Mayes de la SQI et monsieur Major de McGill. Madame Mayes, allez-y.

2005 **Mme SOPHIE MAYES :**

Merci, Madame la présidente. Donc, question intéressante qui touche la toponymie, en fait. Il y aura effectivement toutes sortes d'opportunités toponymiques lors du projet de requalification du site.

2010 On pourra, par exemple, penser vouloir nommer les deux grands espaces verts à l'arrière du site, les deux grands jardins. Donc, on pourrait, si les parties prenantes le souhaitent et si les communautés autochtones locales le souhaitent, choisir des noms autochtones.

Je pense que la SQI est tout à fait ouverte à cette possibilité, effectivement.

2015 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va pour la SQI. Monsieur Major de l'Université McGill.

2020 **M. PIERRE MAJOR :**

2025 Oui, merci. Donc, je viendrais rajouter pour mentionner que l'Université McGill est engagé dans un processus de réconciliation avec les communautés autochtones. Et une des initiatives qui est mise de l'avant, c'est qu'on nous a demandé dans le cadre du projet du Nouveau Vic, d'intégrer une représentation ou plusieurs représentations physiques d'une présence autochtone.

2030 Donc, on a un processus en cours qui se déroule en parallèle de la planification de notre projet, avec les communautés autochtones internes et externes et on est en train d'identifier là, des possibilités et à un certain moment donné, on fera des choix et au moment de la réalisation du projet, de la construction, bien on pourra observer les représentations physiques d'une présence autochtone.

LA PRÉSIDENTE :

2035 Alors, ça va. Madame Speer.

Mme SERAYA SPEER:

2040 Oui, je pourrais venir compléter au niveau de la ville pour la question de la reconnaissance autochtone. Donc, la division du patrimoine vient de déposer, bon vient de terminer un travail sur ce qu'on appelle le cadre de la reconnaissance qui touche, qui peut toucher plusieurs aspects.

2045 Et il y a aussi donc pas seulement la toponymie, il y a plusieurs façons de faire de la reconnaissance et donc on pourra regarder ce qui est possible de faire, donc reconnaître différents patrimoines autochtones à travers différentes façons.

2050 Ça peut être de la toponymie, mais ça peut être aussi à travers des aménagements. Il y a plusieurs façons de faire de la reconnaissance et donc tout ça va être dans notre cadre de reconnaissance pour se développer justement différentes formules, différentes option. Entre autres, pour les groupes autochtones.

LA PRÉSIDENTE :

2055 Parfait. Ad hoc, ici, Monsieur Torkmani.

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

2060 Donc c'était monsieur Major, effectivement, vous parlez de représentations physiques.
Est-ce que vous pouvez donner des exemples, c'est à travers l'architecture, à travers des monuments, de l'art ?

M. PIERRE MAJOR :

2065 Oui, effectivement, il y a différentes façons. Ça peut être des choix de couleur, ça pourrait être dans l'aménagement paysager, dans nos espaces publics qu'il pourrait y avoir des choix de végétaux associés aux communautés autochtones.

2070 Ça pourrait être une œuvre d'art. Ça pourrait se représenter dans l'aménagement de certaines pièces. Donc, effectivement il y a différentes possibilités et c'est ce qu'on est en train d'identifier avec les communautés autochtones internes et externes.

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

2075 D'accord. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2080 Si mon souvenir est bon, d'ailleurs, dans votre documentation, il y a quelques exemples qui sont identifiés.

M. PIERRE MAJOR :

2085 En effet.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, est-ce qu'on a répondu à votre question, Madame Rita ?

2090

MADAME RITA :

Oui, merci beaucoup.

2095

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vous souhaite une bonne soirée. La prochaine question nous vient de monsieur Emmanuel Le Colletter, si je prononce bien votre nom ?

2100

M. EMMANUEL LE COLLETTER :

Oui, bonjour. Merci, Madame la présidente. J'ai une question qui se décline en quatre sous-questions. Je voulais savoir, outre l'Université McGill, qui est un partenaire structurant pour la requalification du site, est-ce qu'il y a des discussions en cours avec d'autres partenaires pour le reste du site ? Quels genres de critères vont être utilisés ?

2105

Je sais qu'il y a de nombreux usages permis, c'est assez ouvert quant à qui peut utiliser ces bâtiments-là, mais quels genres de critères vous allez utiliser pour prioriser les occupants du site.

2110

Et également je me demandais, à quel horizon on vise pour avoir la pleine occupation de l'ensemble du site. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

2115

Alors, je passerais la parole à la directrice générale, Madame Mayes.

Mme SOPHIE MAYES :

2120 Donc, merci, Madame la présidente. Donc, je comprends que la question porte sur les futures vocations et les futurs occupants.

 Donc, la SQI depuis deux ans, rencontre plusieurs porteurs gouvernementaux de projet pour tenter d'identifier des vocations futures pour les différents pavillons.

2125 Donc, autant les différents ministères que les organismes affiliés ou différents ministère et les différents paliers gouvernementaux.

 Donc, on souhaite prioriser des usages en lien avec l'éducation, l'innovation et les services à la population. Donc, présentement, on n'a pas encore identifié de projets qu'on peut nommer publiquement, mais on est en discussion avec l'ensemble des différents porteurs gouvernementaux.

2135 Par contre, on sait que l'Institut Allan Memorial va rester présent sur le site pendant encore plusieurs années. Donc, c'est outre la composante de McGill, une autre composante pour laquelle on connaît le futur occupant, au moins, à moyen terme.

 Et en termes de réalisation de l'ensemble de la vision d'avenir, c'est vraiment un projet qui va s'échelonner sur plusieurs années. Donc, on prévoit que le projet va se réaliser sur une quinzaine d'années, voire potentiellement 17, 18 ans.

2140 Parce que à cause de la complexité des travaux à réaliser, et des investissements requis pour réaliser le projet.

LA PRÉSIDENTE :

2145 Alors, est-ce que ça répond à votre question, Monsieur ?

M. EMMANUEL LE COLLETTER :

Oui, c'est parfait. Je vous remercie beaucoup.

2150

LA PRÉSIDENTE :

Il n'y avait pas une deuxième question que vous aviez ?

2155

M. EMMANUEL LE COLLETTER :

Non, ça va.

LA PRÉSIDENTE :

2160

Ça va aller. Merci beaucoup. Alors, bonne soirée. Mon collègue ici a une question à vous poser, oui.

LE COMMISSAIRE HANNA :

2165

Oui. Alors, j'ai une question à poser à la SQI, Madame Mayes notamment. Et ça concerne vraiment la partie ouest du site. Donc, la partie qu'on appelle Allan Memorial. Et je crois que nous aimerions être informés des statuts par rapport aux usages courants ou mutation, possiblement, des ententes et de quelle durée, par rapport à Allan Memorial, sur le site.

2170

Statut de propriété aussi et très particulièrement, le statut réservé à l'édifice Ludmer, qui est si on comprend bien, un édifice qui appartient à McGill, et non au Royal Vic.

2175

Et donc qu'est-ce qui en est de tous ces éléments-là, si on peut regarder vers l'avant. Ce serait important, je crois, d'informer le public sur tous ces statuts, si possible.

Mme SOPHIE MAYES :

2180 Parfait. Donc, telle que je viens de le mentionner, l'institut Allen Memorial loge
présentement dans l'ancienne villa Ravenscrag et l'écurie et les nouvelles constructions qui y sont
adjacentes.

2185 Le CUSM souhaite rester présent dans ces locaux pendant encore une dizaine d'années,
en attendant qu'on projet de relocalisation soit défini. Et la clinique du Allan et la clinique externe
du volet psychiatrique de l'hôpital du General.

2190 Le pavillon Ludmer, qu'on va identifier à l'écran par la lettre U, et l'école de psychiatrie de
McGill. Donc il y a une synergie entre ces deux composantes-là, donc l'Institut de psychiatrie et
l'école de psychiatrie. On voit d'ailleurs à l'écran qu'il y a un passage qui relie les deux pavillons.

2195 Donc, le pavillon Ludmer est un pavillon qui appartient à l'Université McGill sous forme
d'emphytéose. Donc, la ligne qu'on voit, la ligne hachurée en fait, c'est le...

LA PRÉSIDENTE :

2195 Qu'est-ce que ça veut dire une emphytéose ?

Mme SOPHIE MAYES :

2200 Une emphytéose, c'est une forme d'occupation. Je ne suis pas juriste, donc, je vais
essayer dans mes mots.

LA PRÉSIDENTE :

2205 Allez-y selon votre connaissance.

Mme SOPHIE MAYES :

2210 Donc, c'est une forme d'occupation immobilière qui fait en sorte qu'un occupant peut occuper un site défini et qui doit améliorer ce site-là pour l'occuper. Donc, il y a la notion d'amélioration qui fait partie de l'emphytéose.

LA PRÉSIDENTE :

2215 Il n'y a pas de limite dans le temps ?

Mme SOPHIE MAYES :

2220 C'est limité dans le temps.

LA PRÉSIDENTE :

C'est limité dans le temps.

2225 **Mme SOPHIE MAYES :**

C'est limité dans le temps et la plus longue durée pour une emphytéose c'est 99 ans, selon ma compréhension du code au Québec.

2230 Donc, le pavillon Ludmer est occupé par l'Université McGill et l'emphytéose qui est en vigueur dure encore pendant encore plusieurs années. Si vous voulez savoir la date exacte, je pourrais vous la procurer.

2235 Donc, et il y a définitivement là une compatibilité entre les deux vocations, là, qui vont main dans la main. Donc, si le pavillon Allan, l'Institut de psychiatrie déménage dans dix ans,

McGill verra à, aura une décision à prendre à savoir s'il reste jusqu'à la fin de l'emphytéose ou s'il remet l'emphytéose à la SQI.

LA PRÉSIDENTE :

2240

Parfait. Voulez-vous y aller là-dessus, non, ça va ?

M. PIERRE MAJOR :

2245

Bien, en fait, ce que madame Mayes a mentionné, là, c'est la réalité. C'est un bâtiment détenu par McGill par emphytéose. Donc, ça fait depuis un certain temps et c'était en lien avec les activités de santé mentale qui avaient lieu dans ce secteur-là.

LA PRÉSIDENTE :

2250

Alors, je vous rappelle qu'il y a encore du temps pour poser des questions. Composez le 1-833-225-5790 pour vous inscrire.

2255

En attendant qu'il y ait d'autres intervenants, je laisserais peut-être la parole à mon collègue, Monsieur Torkmani, qui aurait une question à vous poser.

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

2260

Question à la ville, en effet. Est-ce que l'entente de développement fait l'objet d'une renégociation au cours du temps, des échéances précises.

2265

Et deuxième question, à quel moment le citoyen pourra avoir accès à cette entente de développement ?

Mme CHARLOTTE HORNY :

2270 Alors, une entente de développement, là, nous pour le projet, l'entente de développement, on prévoit la signer. Donc, elle doit être déposée au conseil municipal. Donc ce qu'on prévoit, c'est que l'entente de développement soit déposée au conseil municipal en même temps que l'adoption de l'article 89 et du règlement modifiant le plan d'urbanisme. C'est-à-dire, après la consultation publique, après la révision, le cas échéant, de la réglementation. Donc, c'est ce qu'on prévoit.

2275 Pour ce qui est d'une ouverture ou réouverture, donc c'est un contrat nous, un accord de développement. Alors, ça peut être ré-ouvert si les parties qui le – bien là en l'occurrence, ce serait une entente tripartite.

2280 Donc, si les trois parties sont d'accord pour rouvrir l'entente, elle peut être rouverte, effectivement.

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

Parfait, merci.

2285 **LA PRÉSIDENTE :**

2290 Ad hoc là-dessus. Là on sait qu'à court terme le projet qui est sur la table est celui du Nouveau Vic. Il y aura – madame Mayes nous a indiqué qu'il y aura d'autres utilisations. Il y en peut-être d'ailleurs qui sont à l'étude, là, mais qui sont pas suffisamment avancés pour qu'on les dévoile publiquement.

2295 Est-ce que l'arrivée de nouvelles occupations de ce site-là pourrait avoir effet de rouvrir une entente ou de créer d'autres ententes ou ça va dépendre ?

Mme CHARLOTTE HORNY :

2300 En fait, ça va dépendre, entre autres, bien d'une part nous, ce qui a été demandé dans la planification concertée, c'est d'avoir un plan directeur, donc pour l'ensemble du site. Donc, nous on a travaillé là-dessus, peu importe, à la limite, qui va occuper les bâtiments.

2305 Tout ce qui est dans la réglementation, c'était un peu la vision que toutes les parties avaient de ce site-là. Donc, c'est comme ça qu'on a défini les usages, enfin, tout ce qui est aujourd'hui. Donc, les usages, les implantations, les démolitions pour nouvelles constructions, et cetera. Donc ça, c'est une chose.

Et votre question, j'ai un blanc.

LA PRÉSIDENTE :

2310 Ce que je demandais c'est si... il va y avoir certainement de nouveaux usages. Est-ce les nouveaux usages peuvent amener à revoir l'entente de développement ?

2315 Pour le bénéfice de tout le monde, particulièrement des citoyens, des citoyennes qui nous écoutent, qu'est-ce qu'on retrouve généralement, qu'est-ce qu'on peut retrouver dans une rubrique d'entente de développement ? C'est qu'on a sur la table, en ce moment, ce qui est connu c'est les modifications, les deux projets de modifications réglementaires, mais qu'est-ce qu'on retrouverait dans une entente de développement ?

2320 **Mme CHARLOTTE HORNY :**

2325 C'est ce qu'on aurait besoin de régler des engagements que les différentes parties auraient besoin de sceller qui ne sont pas d'ordre réglementaire. Donc, qui ne sont pas, qui ne relèvent pas...

LA PRÉSIDENTE :

Comme ?

2330 **Mme CHARLOTTE HORNY :**

Donc, par exemple, tantôt j'ai parlé de l'aménagement de l'avenue des Pins ou de l'aménagement de la rue University aux abords du site. Ça, ça pourrait être un engagement de la part de la ville de réaliser ces aménagements-là dans un certain temps, et cetera.

2335

On a parlé aussi de l'accès public à certains bâtiments via les ascenseurs. En tout cas, ou passer à des heures d'ouverture ou quoi que ce soit. Ça, c'est un autre engagement qui pourrait être pris de la part de la SQI et McGill.

2340

On a aussi des engagements qui pourraient être pris, par exemple, pour la piscine. Donc oui c'est un usage qui est autorisé, mais au-delà de l'usage, la ville n'est pas propriétaire du site. Donc, elle pourrait... ça.

2345

Et une des choses à laquelle tient beaucoup, c'est la question de l'accès public en tout temps aux espaces extérieurs. Alors ça, c'est un engagement de la part de la SQI et de McGill qui sera pris, qui pourra être un outil autre que l'accord de développement. Ça pourrait être un outil foncier quelconque, mais dans l'accord de développement, c'est comme une première étape à s'engager à tel ou tel outil, ou en tout cas.

2350

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Ça peut être comme, par exemple, je pense entre autres, c'est un site où il va y avoir beaucoup, beaucoup d'escaliers. On sait que sur le Mont-Royal et pour tous les escaliers qui y mènent, c'est très bien déneigé pendant toute la période hivernale. Ça, ça pourrait être un élément aussi ça d'entretien ou ?

2355

Mme CHARLOTTE HORNY :

Oui, la gestion et l'entretien des espaces extérieurs peuvent faire effectivement l'objet d'ententes. Pourrait ou ne pourrait pas, mais je veux dire, oui, ça pourrait être un objet.

2360

LA PRÉSIDENTE :

Un objet, oui. Madame Girard, oui.

2365

Mme ISABELLE GIRARD :

Merci. En complément à ma collègue. Aussi tout ce qui a trait – on en a peu parlé, on a parlé beaucoup des bâtiments et avec raison - mais tout ce qui a trait aux boisés qui sont sur le site.

2370

Il y a beaucoup d'espaces verts, donc on pourrait penser mettre des conditions ou des demandes pour que la lutte aux espèces envahissantes soit faite, la lutte à l'agrile du frêne.

Donc, plein de choses en lien avec la biodiversité et l'écologie. Voilà. Ça pourrait faire l'objet d'ententes.

2375

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Alors, je reviens au registre, alors on n'a pas de question pour le moment et si dans dix minutes, c'est-à-dire à 21 heures 14, il n'y a personne qui manifeste de l'intérêt à poser des questions, on va fermer le registre et ça va m'amener à clôturer la rencontre.

2380

Est-ce que du côté de mes collègues il y a des questions qui vous viennent à l'esprit ?

2385

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

2390 Peut-être une question pour la SQI. Vous indiquez que finalement vous allez déterminer le type d'occupant futur autorisé, tel ou tel occupant. Est-ce que vous avez des, pour assurer la mixité en fait, est-ce que vous avez des cibles je dirais, de différents types d'occupation que vous souhaitez avoir ?

Mme SOPHIE MAYES :

2395 Vous voulez dire en termes de pourcentage ?

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

2400 Exact.

Mme SOPHIE MAYES :

Non, pas pour l'instant. On n'a pas fixé de pourcentage pour les...

2405 **LE COMMISSAIRE TORKMANI :**

... parce que là vous autorisez McGill, mais si on veut avoir d'autres types d'usage, comment vous assurer d'avoir cette mixité-là ? C'est à la pièce, c'est ça que je veux dire, c'est quelque chose qui est fait à la...
2410

Mme SOPHIE MAYES :

... bien, je pense que dans un premier temps, il faut souligner qu'il y a 70 000 mètres carrés à requalifier sur le site, outre le projet de McGill. Donc, il est peu probable que ces 70 000

2415 mètres carrés là soient occupés par un seul occupant. C'est énorme comme surface, c'est ce que j'essaie de dire.

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

2420 Exact, absolument. Tout à fait.

Mme SOPHIE MAYES :

2425 Donc, fort probablement qu'on aura de multiples occupants. Le site s'y prête bien parce qu'à cause de la nature pavillonnaire des immeubles qui se trouvent sur le site, donc on pourrait imaginer un scénario où chacun des trois principaux pavillons qui sont libres présentement, logent un occupant distinct, mais compatible entre eux.

2430 Mais on n'a pas, pour l'instant, visé de cible à savoir tant de pourcentage en lien avec la santé, tant de pourcentage en lien avec l'éducation. Je pense que pour l'instant, on souhaite rester à l'intérieur du créneau de l'innovation, l'éducation et les services à la population.

2435 Et en autant qu'on est à l'intérieur de ces créneaux-là, on va accueillir favorablement les projets qui nous sont proposés.

2440 Par contre, on souhaiterait évidemment qu'il y ait certains services sur le site. Déjà le projet de McGill va attirer 3 000 personnes sur le site de façon quotidienne et il va y avoir plusieurs autres personnes qui vont venir dans les autres pavillons. Donc, on souhaiterait avoir une offre commerciale minimale pour desservir cette population-là.

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

D'accord. Merci.

2445 **LA PRÉSIDENTE :**

Question ?

2450 **LE COMMISSAIRE HANNA :**

Bon, une petite question. On parlait tantôt de commémoration, de toponymie, de représentation et tout. Ça me passe par l'esprit qu'en-dehors du site dévoué ou destiné à McGill, donc je pense au pavillon des infirmières, qui a eu lieu de parler de vraiment de contributions de femmes extraordinaires en termes des nouveautés quant aux soins des infirmières.

2455

Vraiment pionnières, ici et est-ce qu'il y a une réflexion sur la commémoration de la contribution des femmes quant à ce site qui est quand même, a été le lieu de grandes innovations apportées par les femmes ?

2460 **Mme SOPHIE MAYES :**

Bien le pavillon Hersey est déjà nommé après une de ces femmes justement, Mabel Hersey, qui était la première directrice de la première école d'infirmières au Canada, après qui le pavillon a été nommé.

2465

Je vous dirais qu'on n'est pas rendus aussi loin que ça dans le processus, mais c'est définitivement une idée intéressante à se pencher sur comment commémorer le rôle des femmes qui ont exercé leur profession sur le site. La SQI est définitivement ouverte à cette possibilité.

2470 **LE COMMISSAIRE HANNA :**

Merci.

2475 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien. Ecoutez, il est 21 heures 8. Je suggère, si on m'autorise à le faire, à clôturer notre rencontre. Alors donc, on serait rendus à la fin de la soirée.

2480 S'il restait des questions auxquelles on n'a pas eu le temps de répondre ce soir ou que des citoyens ou des citoyennes qui nous écoutent auraient envie de nous transmettre, je vous offre deux options pour nous les faire parvenir d'ici la fin de la soirée.

2485 Soit par écrit sur le site Web de l'Office ou encore en appelant le numéro qui apparaît à l'écran, là : 1-833-225-5790, et en formulant votre question sur la messagerie vocale.

2490 Alors, ces questions vont être acheminées aux représentants soit de la ville, de la Société québécoise des infrastructures ou encore à l'Université McGill, qui vont y répondre par écrit, et les commissaires auront aussi l'occasion de transmettre des questions additionnelles de la même façon, si besoin en était.

Et toutes les réponses seront rendues publiques sur le site Web de l'Office.

2495 Alors, donc voilà. Alors, notre séance est terminée. Je remercie tous les représentants de l'Université McGill, de la Société québécoise des infrastructures, de la ville et de l'arrondissement qui nous ont assistés.

2500 Les renseignements, comme je disais, qui vous ont été communiqués sont déjà disponible sur le site Internet ou encore le seront très bientôt.

Je vous rappelle aussi que les questions reçues d'avance et qui n'ont pas reçu de réponse ce soir, seront envoyées aux représentants et qui vont y répondre par écrit.

2505

Alors, je veux aussi mentionner que l'OCPM a organisé des visites guidées pour vous permettre de vous familiariser avec le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria. Et je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas cependant de visites de l'intérieur des bâtiments, mais bien du site à l'extérieur.

Et si cela vous intéresse, il vous reste encore quelques places.

2510

Je vous rappelle aussi qu'à partir de maintenant jusqu'au 21 novembre, vous pourrez nous faire part de vos idées, préoccupations et commentaires en soumettant une opinion à la commission.

2515

Plusieurs méthodes vous sont offertes pour le faire, que ce soit en ligne, par la poste ou encore par message téléphonique. Des explications à cette fin apparaissent à l'écran et seront disponibles sur notre site Internet.

2520

Des séances seront organisées pour présenter votre opinion oralement à partir du 10 novembre prochain. Vous aurez le choix d'une présentation par visioconférence ou par téléphone, mais vous devez cependant vous inscrire auparavant avant le 4 novembre auprès de monsieur Gilles Vézina au numéro qui apparaît à l'écran, c'est-à-dire le 514-872-8510.

2525

Nous espérons que cette soirée vous aura permis d'en apprendre d'avantage sur les projets soumis à la consultation publique et que vous y participerez en grand nombre. Au nom de la commission, je vous remercie de votre participation.

2530

We hope this evening has given you the information you needed to submit your opinion to the commission in the coming weeks. Thank you for your participation and have a good evening.

Cette séance n'aurait pu avoir lieu sans la participation de l'équipe technique qui en a assuré le bon déroulement. Vous verrez à l'écran les noms et les responsabilités de chacun de ces membres. Je tiens à les remercier chaleureusement.

Alors bonne fin de soirée, good evening, thank you.

2535

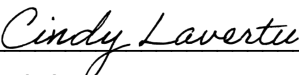
AJOURNEMENT

2540

2545

Je, soussignée, Cindy Lavertu, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des témoignages et opinions pris dans cette audience au moyen de la sténotypie, par visionnement Web et/ou piste audio et selon la qualité de ceux-ci.

2550



Cindy Lavertu, s.o.